

La notion d'insertion est polysémique, elle produit à la fois du sens et de l'action. Elle recouvre un ensemble plus ou moins hétéroclite de pratiques, de procédures, de mesures et de dispositifs. Elle structure aujourd'hui la lecture de la question sociale dans une perspective de gestion des risques. Son ambiguïté s'accroît lorsqu'elle se pose dans le cadre de l'exécution des peines. Positionnée dans la majeure partie des pays européens comme l'une des deux missions centrales des acteurs pénitentiaires, elle hérite non seulement des paradoxes de l'action sociale ordinaire, mais se complexifie considérablement dans ce contexte qui introduit d'autres questions majeures, comme la nécessité de permettre à la personne détenue de mener une vie responsable à l'issue de sa peine et de prévenir la commission de nouvelles infractions.

Comment atteindre ces nouvelles finalités, sachant que les raisons qui conduisent une personne à abandonner l'agir criminel (désistance) résultent à la fois d'un choix personnel, d'un accompagnement de qualité, d'un concours de circonstances et d'un parcours singulier ? Comment rendre compatible l'exécution d'une peine avec la mise en place d'une dynamique positive d'insertion ou de réinsertion ? Comment faire côtoyer harmonieusement et avec pertinence contrôle et accompagnement social ? Quelles méthodes d'évaluation et de suivi marchent ou ne marchent pas dans le cadre de la probation ? C'est à cette série de questions, non exhaustive, que tentent de répondre les contributions réunies dans cet ouvrage bilingue issu des travaux des premières journées internationales de la recherche en milieu pénitentiaire organisées à l'ENAP par le Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire (CIRAP).

*Paul MBANZOULOU est responsable du Département de la recherche et du Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire (CIRAP) de l'École nationale d'administration pénitentiaire.*

*Martine HERZOG-EVANS est professeure de droit à l'université de Reims et auteure de nombreux ouvrages en droit de l'exécution des peines et en criminologie.*

*Sylvie COURTINE est enseignant-chercheur au CIRAP, École nationale d'administration pénitentiaire.*

Collection Criminologie  
dirigée par Robert Cario



26,50 €  
ISBN : 978-2-296-99421-8

## INSERTION ET DÉSISTANCE DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

*Savoirs et pratiques*

*Sous la direction de Paul MBANZOULOU,  
Martine HERZOG-EVANS et Sylvie COURTINE*

L'Harmattan  
Champ pénitentiaire

Énap  
École nationale  
d'administration  
pénitentiaire

est encore une jeune institution. Son évolution est agitée, mais le regard sur le passé montre qu'elle a su, jusqu'à présent, sortir grandie des ses précédentes crises. Puisse-t-il en être de même aujourd'hui et demain.

## 14

## Qu'est-ce qui « marche » et « ne marche » pas pour prévenir la récidive dans le cadre de la probation ?

par Bas Vogelvang<sup>1</sup> et Leo Tigges<sup>2</sup>

### 1. Les méthodes d'évaluation (« appréciation ») qui paraissent les plus pertinentes dans le cadre de la probation.

#### 1.1. Évaluer le risque de récidive des probationnaires

Sur la base d'études, il est possible d'établir sans le moindre doute que le risque général de récidive des justiciables peut être évalué de façon fiable et valide<sup>3</sup>. En matière d'outil permettant d'évaluer le risque (de récidive) de manière structurée l'appréciation, le RISC, (Vinke, Vogelvang, Erfmeijer & Bruggemann, 2003), développé et utilisé par les services de probation

1. Bas Vogelvang a créé plusieurs programmes accrédités de traitement de délinquants, a rédigé le Manuel National du Suivi des Mineurs, ainsi que les principes directeurs nationaux pour l'évaluation et l'évaluation scientifique du suivi des mineurs. Il est l'un des fondateurs de « Circles Holland » (Cercles, Hollande), l'organisation qui a permis d'implanter les COSA (Circles of Support and Accountability) aux Pays-Bas, en relation avec le Service de Probation Hollandais. En tant que professeur d'université, il élabore et dirige les recherches des membres de la faculté portant sur les services de probation, les prisons, les hôpitaux et cliniques psychiatriques ainsi que les comités municipaux de sécurité.

2. Léo Tigges a une très longue expérience des administrations pénitentiaires et de la probation en tant que manager et chercheur. Il a été le conseil principal du Ministère de la Justice Hollandais pour la création du Comité d'Accréditation Hollandais des programmes ainsi que pour la mise en œuvre et le développement de ces programmes.

3. V. D. A. Andrews, J. Bonta, *The psychology of criminal conduct*. Cincinnati : Anderson, 1994. V. é. D.A. Andrews, « Principles of effective correctional programs », in L.L. Motiun, R.C. Serin (red.) *Compendium 2000 on effective correctional programming*, Ottawa : Correctional Services of Canada, 2000

néerlandais et basé sur l'OASys, lequel est pour sa part utilisé au Royaume-Uni, les chercheurs Van der Knaap, Leenaarts en Neijssen<sup>4</sup> arrivent, entre autres, aux conclusions suivantes :

- « La Fidélité Intercorrecteurs du RISc peut être (...) qualifiée de bonne » (p.4).
- « La plupart des questions de chaque échelle mesurent chacune une partie du concept sous-tendant dont l'échelle tente de dresser la carte » (p.4).
- « Les résultats de l'étude des validités congruentes du RISc quant à une prévision de la récidive sont favorables. Il a été (...) trouvé une relation forte entre le score final du RISc, qui essaye de donner une estimation de la probabilité de récidive, et la prévision validée de la récidive telle qu'elle est calculée en utilisant le StatRec »<sup>5</sup> (p.5).

Van der Knaap et Alberda concluent en 2009 sur la base d'une étude longitudinale :

- « Sur la base des résultats des analyses du ROC (...), on peut conclure que le RISc possède une validité de prévision acceptable en ce qui concerne la prévision de la récidive générale dans la totalité du groupe de référence » (p.58). L'ASC (Aire Sous Courbe) du RISc est de 0,70.
- « Une comparaison entre le RISc et des outils comparables utilisés à l'étranger, laisse apparaître que la validité de prévision du RISc est en général aussi bonne ou même supérieure » (p.58).

L'affirmation selon laquelle une estimation de la probabilité de récidive est fort possible doit s'accompagner d'une certaine réserve en ce qui concerne les points suivants :

- Il ne s'agit pas d'une prévision unique, mais d'une prévision basée sur la comparaison des données uniques d'un individu avec un échantillon normatif. La qualité de la prévision ne dépend pas uniquement et de façon non-négligeable de la qualité de l'outil, mais résulte également de la qualité de l'échantillon normatif.
- Il peut y avoir une marge d'erreur : la prévision peut être incorrecte.

4. V. L.M. Van der Knaap, L.E.W. Leenaarts, L.T.J. Nijssen, Psychometrische kwaliteiten van de Recidive Inschattingsschalen (RISc): Interbeoordelaarsbetrouwbaarheid, interne consistentie en congruente validiteit. Den Haag : WODC, 2006.

5. Le StatRec est un outil homologué pour une estimation de risque actuarielle en utilisant uniquement des données (statiques) à partir de la chronologie de délits du justiciable (Wartna 2009).

On peut incorrectement évaluer le risque de récidive ou de non-récidive d'une personne. Dans le premier cas, on lui aura infligé un accompagnement trop lourd ou un régime de contrôle beaucoup plus sévère que nécessaire, ce qui n'implique pas seulement des dépenses inutiles mais peut même devenir un facteur de récidive. En effet, le probationnaire se sentira traité injustement et pourra être entré en contact avec de grands criminels durant son suivi thérapeutique. Dans le deuxième cas, il peut constituer un danger pour la société ou pour des personnes spécifiques.

- Les définitions des groupes avec un risque de récidive bas, moyen ou élevé ne sont pas statiques et, par conséquent, les scores de coupure relatifs à ces groupes ne le sont pas plus.
- Le classement en groupes normatifs – selon les critères « bas, élevé et haut » (ce qui détermine l'importance numérique de ces groupes) – n'est pas statique et pour cette raison est sensible aux influences provenant du système de gestion en vigueur. La polémique concernant le degré d'investissement par l'administration – obligatoire ou possible – dans chaque groupe de risque, est co-dépendant des scores de coupure. Bien sûr, ces outils n'ont pas été développés à cet effet.
- En général, on ne calcule pas ces scores si un probationnaire nie le délit et n'a pas été condamné non plus. Pour les auteurs issus d'une culture non-occidentale, qui nient plus souvent leur culpabilité/implication que les autochtones, il est plus souvent impossible de calculer un score final. Par rapport à ces délinquants, on a donc des difficultés à généraliser les résultats des analyses de validité envers les auteurs.
- Pour des catégories de délit spécifiques, notamment les graves délits de mœurs et des délits violents, il faut faire appel à des outils spécifiques complémentaires.
- Des données statiques, en particulier la chronologie des délits, représentent les meilleurs indicateurs de récidive<sup>6</sup>. Concernant les condamnés mineurs, qui ont un passé délinquant moins long en tant que groupe, la qualité de la prévision générale de récidive dépend beaucoup plus d'un calcul des facteurs de risque dynamiques tels qu'un emploi, le niveau d'instruction, des amitiés positives et le cadre familial.

- De plus, l'importance de ces facteurs change pendant les périodes de l'adolescence et de jeune adulte. Chez les 14-16 ans, les relations familiales

6. V. L.M. Van der Knaap, D.L. Alberda, De predictieve validiteit van de Recidive Inschattingsschalen (RISc). Den Haag : WODC, 2009

sont très importantes pour arriver à une prévision correcte, pour les 18-20 ans elles le sont beaucoup moins <sup>7</sup>.

- L'évaluation de risque statique est habituellement d'aussi bonne qualité que l'évaluation de risque dynamique et constitue pour cela une aide utile pour les services de police ou dans le cadre d'une intervention précoce des services de probation, qui ont à faire à un grand nombre de cas et sont pressés par le temps. En revanche, pour l'accompagnement et la thérapie, ces outils ne sont pas appropriés. A ces fins, on requiert des outils qui dressent une carte des facteurs dynamiques, de préférence à un profil criminogène.

- En dressant la carte des facteurs criminogènes, il est nécessaire d'interroger l'intéressé et les répondants dans leur cadre de vie. La qualité de l'évaluation devient co-dépendante de la qualité du dialogue entretenu par l'agent de probation responsable de la mise en œuvre de l'outil.

- Une critique plus fondamentale sur l'évaluation de risque concerne la perspective négative dans laquelle l'utilisation de ce genre d'instrument place l'auteur du délit. Implicitement, l'auteur du délit est considéré comme un ensemble de facteurs de risque qui est intégré dans un classement déterminé. Les facteurs statiques, notamment sa chronologie de délits, continuent à « poursuivre » le délinquant. Ceci favorise dans les services de la Justice pénale, intentionnellement ou non, l'idée que la prévention de la récidive équivaut à apprendre uniquement au délinquant comment éviter un comportement à risque et se débarrasser d'un comportement inadmissible au lieu de s'appliquer à l'apprentissage d'une conduite pro-sociale et de tendre vers des buts positifs en coopération avec son cadre habituel. Comme l'indique le modèle Good Lives <sup>8</sup>, cette situation requiert un mélange d'objectifs qui attirent (*pull*) le délinquant vers un comportement positif avec des objectifs qui le repoussent (*push*) d'un comportement négatif, ce qui nécessite également l'existence d'un soutien et d'ouvertures au niveau social. Les outils conçus pour l'appréciation de risques doivent donc aussi dresser une carte des facteurs protecteurs et de la présence de « *basic goods* » (éléments de base) pour le délinquant, sinon il est nécessaire d'utiliser des outils complémentaires.

- En pratique, l'évaluation du risque constitue une activité longue et laborieuse. C'est pour cela qu'on ne l'effectue souvent qu'une seule fois

durant le parcours judiciaire. Or ces résultats peuvent perdre de leur validité au cours du temps. Il est donc préférable de se servir d'un système qui permette une actualisation dans le cas d'une modification des données, soutenant ainsi le suivi thérapeutique (« *case management* ») de l'agent de probation avec une évaluation du risque qui soit à jour.

## 1.2. Les avantages et inconvénients des outils actuariels, semi-actuariels et cliniques

Quelques avantages et inconvénients ont été mentionnés ci-dessus. S'il s'agit d'une prévision d'une récidive générale, une approche actuarielle est toujours préférable à une approche clinique <sup>9</sup>. L'approche clinique tient du jeu de hasard et doit être qualifiée de répréhensible d'un point de vue éthique, autant envers le délinquant qu'envers les victimes potentielles.

Quand il s'agit d'une recommandation dans le cadre d'une intervention de la justice pénale et l'élaboration d'un plan thérapeutique – qui inclue l'accompagnement et le suivi des facteurs de risque – la combinaison d'une approche clinique et d'une approche actuarielle s'avère nécessaire. En effet, pour dresser la carte des facteurs dynamiques, l'instauration d'un dialogue avec le délinquant et son cadre social est indispensable. Un certain niveau de compétence clinique est requis pour engager cette situation. Cela ne veut pas dire que chaque délinquant doit être vu par un psychiatre, mais que les agents de probation d'un niveau d'instruction intermédiaire doivent disposer de bonnes techniques de communication verbale. Finalement, un regard critique est nécessaire pour interpréter les résultats des appréciations de risque actuariels de façon perspicace. Si l'agent de probation remarque que les conclusions de l'appréciation ne reflètent en rien son expérience personnelle avec ce délinquant ou avec d'autres faits, la possibilité d'en discuter avec sa hiérarchie doit lui être fournie.

## 1.3. Comment évaluer, parmi les difficultés des probationnaires, celles qui sont liées à la commission de l'infraction et celles qui ne le sont pas ?

Cette évaluation a lieu par le moyen d'une analyse de l'infraction en collaboration avec l'auteur.

7. H. Spanjaard, G. Stams, G. C. Van der Put, B. Vogelvang, et L. Van der Knaap, *Prediction and risk assessment in late adolescence and early adulthood*, à paraître.

8. V. T. Ward, M. Brown, « The good lives model and conceptual issues in offender rehabilitation », *Psychology, Crime and Law*, jrg. 10, nr. 3, 2004, pp. 243-257.

9. V. D.A. Andrews, « Principles of effective correctional programs », In L.L. Motiun, R.C. Serin (red.) *Compendium 2000 on effective correctional programming*, Ottawa : Correctional Services of Canada, 2000.

A cette occasion, on dresse une carte des circonstances qui ont conduit vers la commission de l'infraction, les émotions et les considérations de l'auteur avant, pendant et après la commission de l'infraction et les suites de celles-ci.

Sur la base de cet entretien, les distinctions suivantes peuvent être faites :

- des facteurs criminogènes dynamiques qui, chez cet auteur de l'infraction, sont liés au délit ou au modèle délictueux ;
- des facteurs criminogènes dynamiques présents (par exemple le manque d'argent) mais qui, dans le cas de cet auteur du délit ne sont pas liés au délit ou au modèle délictueux (l'auteur ne vole pas d'argent, par exemple) ;
- d'autres facteurs aléatoires qui ne sont pas répertoriés comme criminogènes mais qui exigent une attention particulière (par exemple un problème psychiatrique comme la dépression, ou un handicap physique).

Identifier eux-mêmes le scénario du passage à l'acte infractionnel représente une valeur positive pour les délinquants, parce qu'il leur est possible d'identifier plus tôt en eux-mêmes les signaux de risque et d'arriver à une solution tout seuls ou avec l'aide de leur entourage.

#### 1.4. Comment évaluer la « réceptivité » du probationnaire à tel ou tel mode d'intervention ?

On aborde ici la question de la réceptivité. Pour être tout à fait honnête, nous devons ajouter qu'il faut inclure dans le champ de l'analyse, la motivation du délinquant mise à part, deux autres facteurs indispensables à la réceptivité de celui-ci.

1) Parallèlement à la réceptivité du délinquant à certaines interventions, il est d'un intérêt capital de s'assurer que celui-ci soit capable de suivre l'intervention. Par exemple, au niveau intellectuel ou bien sur le plan pratique (temps de trajet ou horaires de travail diurnes).

2) L'intervention peut-elle être, jusqu'à un certain point, taillée sur mesure pour se conformer aux caractéristiques spécifiques et aux attentes du délinquant ? Ceci ne veut nullement dire que le délinquant doive se sentir plongé dans un bain chaud de douceur, de gentillesse et sans aucune confrontation, mais qu'il éprouve toutefois que la communication dans le cadre de l'intervention se focalise sur sa personne. Le degré de motivation du délinquant quant à une intervention spécifique peut être estimé en comparant sa conduite (verbale et non-verbale) avec le comportement durant les

différents stades d'un changement comportemental comme le décrivent Prochaska et DiClemente (1992). Ceci implique également que la motivation visant un changement de comportement est une donnée dynamique qui peut être influencée par les conversations avec l'agent de probation. La technique de « l'Entretien Motivationnel » (*Motivational Interviewing*)<sup>10</sup> est connue comme un procédé efficace.

Il est important de séparer le manque de motivation de ce qu'on appelle la « réactance », c'est à dire une réaction de rejet observée chez la plupart d'entre nous quand nous sommes confrontés à la contrainte et à une perte d'autonomie<sup>11</sup>. Cette limitation de notre liberté provoque de la résistance chez le délinquant accompagnée de ce qu'il convient d'appeler une « auto-représentation stratégique » servant à garder sa dignité et à retrouver une certaine mesure de contrôle. Généralement, cette réactance disparaît après un certain temps si on fournit une information pertinente au délinquant et si on le traite avec respect. La réactance est toute autre chose que la motivation vers un changement de comportement. Un délinquant peut manifester un degré important de réactance et néanmoins nourrir un désir de changement comportemental au plus profond de lui-même. L'inverse se produit aussi : le délinquant est assez accommodant en ce qui concerne le cadre imposé, mais ne montre aucun intérêt envers un changement de comportement plus fondamental. Cette dernière situation survient souvent dans le cas de criminels professionnels qui considèrent la probation comme un « risque du métier » puis continuent à agir comme d'habitude.

## 2. Les méthodes de suivi (« treatment ») paraissant les plus efficaces dans une perspective de prévention de la récidive<sup>12</sup>

### 2.1 Les systèmes de suivi basés sur les principes « du risque, des besoins et de la réceptivité »

Ces systèmes de suivi sont basés sur les résultats issus de la recherche en Amérique du Nord et au Royaume-Uni dans le domaine du *Psychology of*

10. V. W.R. Miller, S. Rollnick, *Motivational interviewing : preparing people for change*. New York : Guildford Press, 2002.

Miller, W.R., & Rollnick, S. (2002) *Motivational interviewing : preparing people for change*. New York : Guildford Press.

11. V. A. Menger, L. Kregtig, *Het delict als maatstaf. Methodiek voor werken in gedwongen kader*. Amsterdam : SWP, 2004.

12. Pour répondre aux questions annexes de la question 2 des textes de Vogelvang (2009) ont servi comme fil conducteur.

*Criminal Conduct* (Psychologie du Comportement Criminel). Sur la base de méta analyses on peut établir que les méthodes tenant compte de ces principes, offrent les moyens les plus performants qui sont actuellement disponibles dans le domaine du traitement de délinquants<sup>13</sup>. Il est important de se rendre compte que les meilleurs résultats ont surtout été obtenus durant des interventions cognitivo-comportementales régies par un protocole solide, qui ont été intégrées dans l'organisation et bénéficient d'une bonne surveillance de la qualité dans le domaine de la sélection des participants et de l'exécution du programme.

Plus l'on se rapproche de ces conditions et à mesure qu'il devient possible d'exécuter le programme dans le cadre habituel du délinquant (et non pas en détention, de préférence), plus l'effet sur une réduction de la récidive sera important. Pour des programmes soumis à moins de protocoles et qui sont d'une durée beaucoup plus longue, comme en cas de probation intensive, il est difficile de satisfaire à ces conditions. C'est pour cela que leur effet sur la réduction de la récidive est bien moins évident.

Un effet non désiré et préjudiciable peut tenir en une attente démesurée dans le succès d'interventions sur le comportement dès lors que des programmes obtiennent un statut d'autorité en matière de protocole et d'exécution. Ces programmes ont une grande valeur mais doivent être intégrés dans le suivi de droit commun ; ils ne remplacent en aucun cas la gestion des risques et peuvent même accompagner une incarcération dans certains cas.

Parallèlement aux programmes cognitivo-comportementaux, l'effectivité d'interventions alternatives a été récemment établie par des preuves : médiation entre l'auteur et sa victime, centres d'accueil diurne, entretiens avec des conseillers (*counseling*), elles doivent cependant être offertes dans les mêmes conditions spécifiques de RNR (Risques, Facteurs Criminogènes et Protecteurs [*Needs*], Réceptivité), d'intégration et de qualité des soins<sup>14</sup>.

Dans un contexte plus étendu, on doit conclure sur la base des études relatives au processus de désistance que, parallèlement aux interventions

comportementales et aux agissements de la Justice au sens large, d'autres expériences sont nécessaires pour qu'un délinquant « tourne le dos » à la délinquance<sup>15</sup>.

## 2.2. Les systèmes de suivi basés sur les « points forts, atouts et aspirations » des probationnaires

De telles méthodes sont moins appropriées dans un contexte institutionnel répressif dont la mission principale est de favoriser la sécurisation de la société, et qui considère la réinsertion et la réinstallation du délinquant comme des moyens « interchangeables » pour arriver à ses fins sécuritaires. Si, par contre, un organisme de probation intègre dans sa mission principale autant la sécurité que la réinsertion et la réinstallation du délinquant, des méthodes misant sur les risques et les lacunes criminogènes peuvent très bien être combinées avec des méthodes de thérapie qui prennent comme point de départ les traits positifs, compétences acquises et volonté d'amélioration du probationnaire. Un exemple de ce phénomène est le *Good Lives Model* de Ward et Brown<sup>16</sup>. McNeill note que ce programme n'offre pas assez de points d'appui dans la pratique courante.

## 2.3. Les apports et limites des programmes de type « cognitivo-comportemental »

Les théories cognitives considèrent les manquements cognitifs comme un mécanisme central dans lequel une combinaison de facteurs acquis et de facteurs innés mène vers une conduite délictueuse<sup>17</sup>. Sawyer dans son manuel pour détenus ayant des contacts avec les services de probation, le dit de la manière suivante : « *One basic principle for change (...) is that our*

15. V. S. Farrall, « Introduction », In, S. Farrall (red.) *The Termination of Criminal Careers*, Aldershot, Ashgate, 2000 ; S. Farrall, *Rethinking What Works with Offenders : Probation, Social Context and Desistance from Crime*, Cullompton : Willan Publishing, 2002. V. ég. S. Rex, « Desistance from Offending : Experiences of Probation » *Howard Journal of Criminal Justice*, jrg. 38 nr. 4, pp. 366-383, 1999 ; F. McNeill, *Beyond What Works : How and why do people stop offending? CJSW Briefing Paper 5 : August 2002*. Glasgow : Scottish Centre for Crime and Justice Research, 2002.

16. V. T. Ward, M. Brown, « The good lives model and conceptual issues in offender rehabilitation », *Psychology, Crime and Law*, jrg. 10, nr. 3, pp. 243-257, 2004.

17. V. H. Krooi, T. de Koeijer, P. Beelen, B. Vogelvang, E. Rutten, *Theoretische handleiding module Huisvesting en Wonen*. Utrecht/Woerden : Leger de Heils Jeugdzorg & Reclasseur / Van Montfoort, 2009.

13. V. D.A. Andrews, « Principles of effective correctional programs », In L.L. Motiun, R.C. Serin (red.), *op. cit.*, Ottawa : Correctional Services of Canada, 2000.

14. V. M.W. Lipsey, D.B. Wilson, « Effective Intervention for Serious Juvenile Offenders : Synthesis of Research », In R. Loeber, D.P. Farrington, (red.), *Serious and Violent Juvenile Offenders : Risk Factors and Successful Interventions*, New York, Sage Publications, 1998 ; M.W. Lipsey, F.T. Cullen, « The effectiveness of correctional rehabilitation : a review of systematic reviews », *Annual Review of Law and Social Science*, jrg. 3, pp. 297-330, 2007.



thinking leads to our behaviors. And most importantly, our attitudes and beliefs influence our behavior in a way that places many of us on *autopilot* towards self-destruction and unhappiness »<sup>18</sup>. (Un principe de base qui contribue au changement (...) est le fait que tous nos comportements découlent de notre façon de penser. Et, ce qui est le plus important, c'est que nos attitudes et nos convictions influent sur notre comportement à la manière d'une forme de *pilotage automatique*, en route vers l'autodestruction et le malheur).

Ces théories cognitives se concentrent en premier lieu sur les *skills* (compétences) permettant à l'intéressé de vivre avec ses lacunes. Ce que montre la recherche est que lorsque ces compétences sont moins développées, cela favorise le passage à l'acte :

- une *faible maîtrise de soi* (« *low selfcontrol* ») rend prône à des comportements orientés vers l'action, vers la réaction sans réflexion ou analyse préalable face à ce qui se présente. Les problèmes d'impulsivité et la recherche de sensations fortes (« *thrill seeking* ») sont à cet égard topiques<sup>19</sup> ;
- c'est à cause d'un manque de *raisonnement critique* que la question de culpabilité est toujours dirigée à l'extérieur de l'intéressé et que celui-ci n'est pas capable d'analyser pourquoi ce type de conduite contribue à ses problèmes. Ce manque débouche sur une manière de penser superficielle, figée et irréaliste, également appelée faute de raisonnement<sup>20</sup> ;
- le manque de *perspectives sociales* signifie que les délinquants n'ont

aucune intuition sociale, interprètent mal les situations sociales, n'ont aucune notion d'empathie envers les autres et ne peuvent pas distinguer entre leurs propres besoins et ceux des autres<sup>21</sup> ;

- des failles sur le plan de la *résolution de problèmes sociaux* empêchent d'être en mesure de prévoir les problèmes qui pourront se manifester, de réfléchir à des solutions et de visualiser des stratégies qui mèneront pas à pas vers la réalisation d'un certain objectif<sup>22</sup>.

Les théories de criminalité cognitives partent du principe qu'une amélioration de ces types de compétences va catalyser un début de comportement alternatif et pro-social qui fera diminuer les probabilités de récidive ; on peut alors supposer que le processus de désistance sera favorisé par une augmentation du capital humain. Des programmes spécialisés dans ce type de facteurs semblent réellement effectifs sur le plan d'une réduction de la récidive, que ce soit dans le cadre de la détention ou en dehors<sup>23</sup>. Pourtant, l'effectivité de ces programmes se limite à une réduction de la récidive de 5-10 %, avec des pourcentages supérieurs d'incidents allant jusqu'à 20-30 % (dans le cas d'interventions exécutées dans des conditions optimales)

Ces programmes peuvent également être exécutés par des agents de probation et ne sont pas uniquement destinés aux psychologues. Dans le contexte néerlandais, ces programmes sont exécutés par des agents de probation ayant suivi une formation complémentaire.

Ces programmes visent par exemple à :

- améliorer la perception d'une situation donnée par une interprétation

18. V. W.D. Sawyer, *Probation and post-prison supervision : strategies for success*, Baltimore, Publishamerica, 2007, p. 15.

19. V. H.J. Eysenck, *The structures of Human Personality*, 3th edition, London, Methuen, 1970 ; M.R. Gottfredson, T. Hirschi, *A general theory of crime*. California : Stanford University Press, 1990. V. é. H.G. Grasmick, C.R. Tittle, B.J. Arneklev, « Testing the core empirical implications of Gottfredson and Hirschi's general theory of crime », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, jrg. 1993, 30, pp. 5-29 ; D. Longshore, E. Chang, S.C. Hsieh, N. Messina, « Self-control and social bonds : A combined control perspective on deviance », *Crime and Delinquency*, jrg. 50, 2004, pp. 542-564 ; R.J. Sampson, J.H. Laub, *Crime in the making : pathways and turning points through life*, London, Harvard University Press, 1993.

20. V. S. Yochelson, S.E. Samenow, *The Criminal Personality. Vol 1. A Profile for change*. New York, Jason Aronsen, 1976 ; A. Ellis, « The basic clinical theory of Rational-Emotive Therapy », In A. Ellis, R. Griger, (red.), *Handbook of Rational-Emotive Therapy*, New York, Springer, 1977. V. é. R. Ross, R. D. Ross, « Cognitive Skills : The Program Target », In Ross, R. R. & Ross, R.D. (red.), *Thinking straight : The reasoning and rehabilitation program for delinquency prevention and offender rehabilitation*. Ottawa, Air Training and Publications, 1995.

21. V. M.A. Chandler, « Egocentrism and antisocial behaviour. The assessment and training of social perspective taking skills », *Developmental Psychology*, jrg.9, 1973, pp. 327-332 ; P.J. Kaplan, J. Arbothnot, « Affective empathy and cognitive role-taking in delinquent and non-delinquent youth », *Adolescence*, jrg. 20, 1985, pp. 323-333.

22. V. A.E. Kazdin, K. Esserldt-Dawson, N.H. French, A. Claus, « Problem solving, skills training, and relationship training in the treatment of anti-social behaviour », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, jrg. 55, nr. 1, 1987, pp. 78-85. V. é. A.A. Hains, A. Herman, « Social cognitive skills and behavioural adjustment of delinquent adolescents in treatment », *Journal of Adolescence*, jrg. 12 nr.3, 1989, pp. 323-328.

23. V. S. Aos, P. Phillips, R. Barnoski, R. Lieb, *The comparative costs and benefits of programs to reduce crime*, Seattle : Washington State Institute for Public Policy, 2001 ; M. Verkroost, *Gedraginterventie CoVa. Een verslag van de resultaten na 2 jaar implementatie over de periode september 2005 tot september 2007*, Utrecht : Facilitair Interventie Team Reclassering Nederland, 2007. V. é. J. Van Poppel, *Procevaluatie testfase ArVatraining*, Tilburg, IVA, 2008.

adéquate des faits, reconnaître et faire face à des réactions émotionnelles immédiates, des sensations physiques et des réactions cognitives ;

- apprendre à reconnaître et à ajuster les convictions fondamentales, qui influencent la perception de la situation et les réactions immédiates ;
- apprendre des stratégies alternatives pour résoudre des problèmes et pour arriver à une communication efficace ;
- mettre en pratique ces compétences dans son cadre de vie habituel, et l'application de l'auto-évaluation et l'auto-valorisation.

L'avantage d'un travail de groupe est double.

Premièrement, il permet aux participants d'apprendre non seulement de leur instructeur mais aussi des autres participants, en particulier des participants plus expérimentés qui participent depuis un moment au travail de groupe. Dans ce contexte, les groupes de formation continue, qui présentent une possibilité de participation à tout moment, sont très avantageux à cet égard. Apprendre de ceux dont on « partage le sort » constitue une variante d'éducation sociale plus intense que celle offerte par l'instructeur ; en effet, celui-ci est un professionnel rémunéré dont les antécédents diffèrent énormément de ceux des participants et la valeur pratique de son instruction « manque de vécu » par rapport à la réalité quotidienne de la plupart des participants.

Deuxièmement, l'accompagnement d'un groupe est beaucoup moins onéreux que celui d'un individu, bien qu'il soit nécessaire d'associer l'instruction de groupe avec une surveillance régulière dans le but d'une généralisation des connaissances dans le cadre de vie habituel.

Parmi les possibles désavantages du travail en groupe, on peut citer :

- la plus grande difficulté à individualiser le contenu d'une instruction pour l'adapter aux besoins personnels ;
- l'effet iatrogène/l'école du crime : les délinquants s'apprennent mutuellement un comportement négatif. Dans la plupart des programmes, ce problème n'existe pas parce que les instructeurs ont bien appris comment agir dans un tel cas. Ce problème se pose surtout dans le cadre de groupes entièrement régis par la répression et l'intimidation, comme les « bootcamps » (camps de redressement), et dans un contexte non accompagné dans le cadre d'une détention ;
- le cas où il peut être difficile de réunir un nombre de participants suffisant, à cause de critères de sélection trop sévères et/ou de problèmes de

communication dans le dédale des services judiciaires.

#### **2.4. Intégrer les facteurs tels que la pauvreté, l'absence d'emploi et de formation, la discrimination raciale et sociale dans les différentes méthodes de suivi des probationnaires**

Comme indiqué ci-dessus, cela dépend fortement de la mission de l'organisme de probation. Au Royaume-Uni, cette ouverture existe et ces problèmes sont traités par des programmes dans le cadre des « *Approved Interventions* », qui doivent également être accrédités, mais non pas selon la réglementation stricte qui s'applique aux interventions comportementales. Aux Pays-Bas, on retrouve certaines de ces activités dans la nouvelle méthode de surveillance (*Redesign Toezicht*) (Surveillance Remodelée), sous forme d'activités d'accompagnement spécifiques.

En général, il est de mise qu'il doive exister une relation entre ces activités et la prévention d'un comportement délictueux réitérant avant de pouvoir les mettre en œuvre. Si cette relation ne peut être établie mais qu'il y a toutefois des problèmes, les services de probation se doivent de coopérer avec d'autres organisations plus adaptées à traiter ces problèmes.

#### **2.5. Les interventions de « type multimodal »**

La notion d'intervention de type multimodale renvoie à l'idée selon laquelle les services de probation doivent traiter en priorité les délinquants classés dans les catégories de risque de récidive moyen ou élevé et qu'ils doivent à cette fin travailler avant tout à améliorer les facteurs internes, propres à la personne, et constituant l'ensemble de son profil criminel, puis ensuite se porter sur ses facteurs dits « dynamiques » ainsi que ceux qui sont relatifs à la commission des infractions.

Dans ces groupes à risque, il est rare que ces divers problèmes soient isolés. Ils se présentent plutôt en des formes de combinaisons diverses. Ces différents problèmes sont de nature à entraîner l'intervention, le cas échéant et selon les besoins individuels, d'autres organismes dans la chaîne socio-thérapeutique (par exemple en matière de logement, de surendettement ou de psychiatrie). Ce type d'intervention multimodale présente toutefois une difficulté – forme de « talon d'Achille » dès lors qu'elle requiert une coopération entre les divers maillons de la chaîne socio-thérapeutique. La force du modèle multimodal dépend d'une bonne direction et coordination des efforts des différents organismes qui le composent.



Dans ce contexte, voici quelques méthodes qui ont eu du succès : l'approche du *Wraparound Care* (« soins enveloppants ») et les Refuges aux Pays-Bas. Une synergie de la politique nationale, provinciale (en France, régionale et départementale) et municipale s'impose pour assurer une coopération efficace entre tous les intervenants de la chaîne socio-thérapeutique.

Pour établir et améliorer la qualité de la coopération à l'intérieur de cet ensemble de maillons, le modèle de Kenis de l'université de Tilburg (Pays-Bas), paraît particulièrement adapté <sup>24</sup>.

## 2.6. Quelques exemples de programmes particulièrement innovants

Dans le domaine du retour dans la société après une détention (*re-entry* ou *resettlement*) (réinsertion ou réinstallation) il faut constater que l'intensité d'approche et de coopération requise est loin d'être atteinte par les services de probation européens. C'est la conclusion d'une méta-analyse entreprise par, entre autres, Gendreau <sup>25</sup>. Relevons toutefois une exception : le programme NPT (*Nieuwe Perspectieven bij Terugkeer*) (Nouvelles Perspectives au Retour, sous-entendu : au retour dans la société), un programme cognitivo-comportemental accrédité, pour des ex-délinquants de 16-24 ans, relevant d'une catégorie de risque qualifiée comme « haut », lequel est d'une durée de neuf mois et qui a réduit la récidive après détention d'une manière efficace <sup>26</sup>.

Le programme accrédité *InControl!* <sup>27</sup> est également intéressant : il ne se base pas uniquement sur l'aspect cognitivo-comportemental mais intègre également des activités sportives dans son approche. Pour cela, ce programme offre à nombre de participants une alternative sérieuse aux autres programmes de régulation de l'agressivité, qui s'orientent souvent vers une approche purement verbale.

24. V. M. Bruinsma, J. van Haaf, R. Pranger, *Evaluatie casusoverleggen veelplegers en jeugd*. Tilburg, IVA, 2008.

25. V. P. Gendreau, « Offender rehabilitation : What we know and what needs to be done », *Criminal Justice and Behavior*, jrg. 23 nr. 1, 1996, pp. 44-161.

26. V. B.O. Vogelvang, J. Schut, *Nieuwe Perspectieven bij Terugkeer. Hulp voor jongeren na vrijheidsbeneming*. Programmahandleiding, Woerden/Amsterdam, Van Montfoort/Spirit, 2008.

27. V. E. Rutten, *InControl! Programmahandleiding*. Woerden : Adviesbureau Van Montfoort, 2008.

## 2.7. Les méthodes qui « marchent » pour développer l'adhésion (« motivation ») du probationnaire pour suivre un programme et respecter ses obligations

Veuillez s'il vous plaît consulter ci-dessus, la discussion sur la technique de l'Entretien Motivationnel (1.4). Une participation peut être imposée mais ce n'est jamais la cause d'un changement de comportement. Ce changement relève d'un choix personnel de l'auteur d'un délit, c'est pourquoi on doit travailler en premier lieu en utilisant l'Entretien Motivationnel.

Une pression extérieure peut motiver un délinquant à débiter un programme. Il s'agit à ce moment-là d'une motivation externe : vouloir changer parce que les autres l'exigent. Souvent il n'y a pas encore de résolution ferme en faveur d'un changement, et parfois, même une réflexion à ce sujet est inexistante. Souvent il est question d'un calcul : coopérer pour éviter que la situation empire. Pourtant, cela peut suffire à servir de point de départ pour contribuer à l'évolution de sa motivation. Sur la base d'une motivation externe, l'auteur de l'infraction peut néanmoins, à un stade ultérieur, faire l'apprentissage d'un nouveau comportement puis le convertir en une motivation interne (« je le fais parce que je le veux moi-même »). Choy, Pont et Doreleijers <sup>28</sup> ajoutent qu'imposer un devoir de participation peut être une solution au « dilemme du ni pouvoir ni vouloir ». Ils avancent qu'une majorité des auteurs d'infractions aimeraient bien s'investir dans un changement mais que le fait de reconnaître qu'ils en sont incapables est trop pénible et trop blessant pour qu'ils l'avouent. Pour ne pas être confrontés à cette humiliation, ils s'obstinent à nier leurs velléités de changement (bien qu'ils aimeraient « vouloir » dans leur for intérieur). Trancher ce dilemme consiste à forcer l'auteur du délit à « participer ». Il a une excuse : « je peux m'attaquer au verbe «pouvoir» parce que je le dois ».

La question relative aux postures professionnelles moralistes mérite une réponse négative. Autant dans la littérature « *What-works* » que celle dite de la « *desistance* » il n'existe aucun doute quant aux conclusions suivantes : les différent(e)s interventions, instructions et programmes doivent être conduit(e)s en un style qui est propre au thérapeute professionnel chargé de leur exécution pour être effectif, ainsi la desistance va en sortir renforcée :

- McIvor a entrepris une étude de l'« alliance de travail » du probationnaire et des agents de probation et a constaté que les éléments de base pour une alliance réussie sont la consistance, l'honnêteté et le respect

28. V. J. Choy, S. Pont, Th. Doreleijers, *Moet-willige hulpverlening. Systeemtheoretische methodiek voor gezinsvoogden en jeugdreclasserders*. Amsterdam : SWP.Claessens, 2003.

envers le probationnaire<sup>29</sup>.

- McNeill tire la conclusion que les agents de probation doivent avoir une attitude qui se conforme aux règles et compétences de base pour des interventions sociales effectives, telles qu'elles ont été définies par Hubble (1999, in McNeill) et Lambert & Ogles<sup>30</sup>. C'est à dire :

- La capacité à faire preuve d'empathie, le respect, la chaleur humaine et une « sincérité thérapeutique envers le probationnaire » ;

- La capacité à établir une « alliance de travail » qui repose sur une compréhension et un accord mutuels en ce qui concerne la nature et le but de l'accompagnement ;

- et, enfin, la capacité à réaliser un accompagnement qui place la coopération au premier plan.

- Menger<sup>31</sup> distingue des champs de tension à l'intérieur du domaine d'action de l'agent de probation. Il est condamné à se débrouiller en partie seul avec le probationnaire dans le cas de conflit de priorité entre plusieurs aspects du programme. L'agent de probation doit seul trouver des solutions dans le cadre de l'espace de pouvoir discrétionnaire qu'il partage avec le probationnaire. Menger est de l'avis qu'ils en sortiraient grandis si l'agent de probation montrait qu'il croyait autant en la méthode qu'en le probationnaire, qu'il faisait preuve de franchise concernant ses différents rôles, prenait des initiatives et réussissait à établir une distinction entre le comportement délictueux de la personne et l'auteur du délit en considérant la situation avec « un certain regard philosophique ».

- Des études de Rex<sup>32</sup>, il ressort que les probationnaires apprécient qu'un agent de probation présente, avec bonté et respect mais si nécessaire

29. V. G. McIvor, *Prosocial modeling and legitimacy : Lessons from a study of community service*. Prosocial Modeling and Legitimacy, The Clarke Hall Day Conference, Cambridge : University of Cambridge Institute of Criminology, 1998. V. ég. G. McIvor, *What Works in Community Service? CJSW Briefing Paper 6, November 2002*, Glasgow, Scottish Centre for Crime and Justice Research, 2002.

30. V. F. McNeill, « Desistance, Rehabilitation and Correctionalism, Developments and prospects in Scotland », *The Howard Journal*, jrg. 43, nr. 4, 2004, pp. 420-436.

31. V. A. Menger, « Wie werkt? Over het vakmanschap van de reclasseringswerker », In Hermanns, J. & Menger, A. (red.), *Walk the line. Over continuïteit en professionalisering in het reclasseringswerk. Openbare les Maart 2009*. Utrecht/Amsterdam : Hogeschool Utrecht, Kenniscentrum Sociale Innovatie / SWP, 2009.

32. V. S. Rex, « Desistance from Offending : Experiences of Probation » *Howard Journal of Criminal Justice*, jrg. 38 nr. 4, 1999, pp. 366-383.

avec dureté, une conduite pro-sociale comme l'unique moyen d'avoir une vie agréable et de développer de bonnes relations avec les autres. Rex constatait également que l'agent de probation le plus efficace dans ses rapports avec les probationnaires, leur montrait qu'il se sentait personnellement concerné par le probationnaire et par son travail, faisait preuve d'un engagement solide envers le probationnaire, et le soutenait et l'encourageait d'une façon sincère. Les probationnaires indiquaient qu'ils commençaient à ressentir leur propre chemin vers le changement comme constituant une forme d'obligation envers cet agent. C'est seulement après qu'une alliance de travail de ce genre se fut créée que le probationnaire acceptait que son agent fasse des observations sur ses modes de pensée et ses capacités à résoudre des problèmes. Si une bonne relation ne s'était pas établie, le probationnaire serait resté sourd à ce genre de propos. Confiance et loyauté mutuelles sont requises pour créer le contexte qui rendra possible des interventions sur le terrain comportemental.

## 2.8. Les enseignements des recherches sur la désistance sur les facteurs ou contextes qui font que les personnes sortent de la délinquance

La désistance est l'absence d'un comportement délictueux dans un laps de temps prolongé, et liée à un investissement du « desister » (« le désistant »<sup>33</sup>) dont il est convaincu en son for intérieur. Cet investissement actif dans son cadre social et matériel, avec le but d'atteindre des objectifs pro-sociaux, est lié à l'encouragement réel et continu de ce cadre, par lequel le désistant décide de rompre avec la délinquance<sup>34</sup>.

La désistance est un processus, le résultat d'un développement continu et dynamique. Ceci concorde tout à fait avec le terme anglais « to desist » qui signifie « renoncer à » et qui suppose une attitude active, une déférence active, par opposition à une réponse définitive ou un état statique.

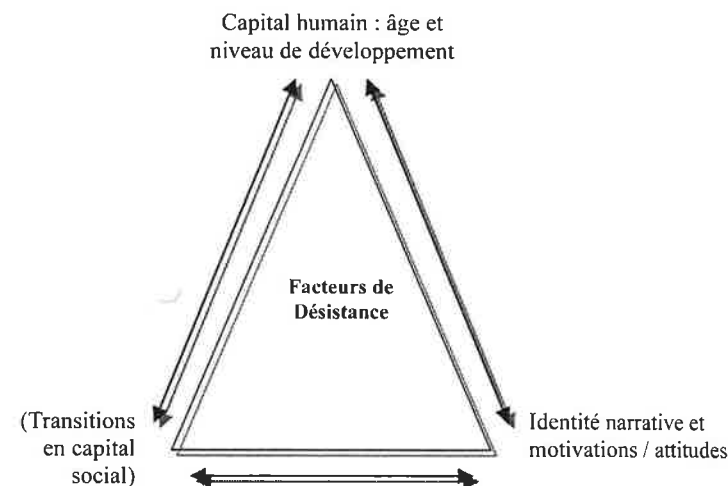
L'intéressé sait comment on peut ou doit commettre un délit, il voit les occasions ou le défi se présenter mais ne passe pas à l'acte et sait même

33. Étant donné le caractère récent du concept de désistance en tant que principe actif dans le monde de la réinsertion sociale (tel le mot « probation » d'ailleurs), nous utilisons le mot « désistant », à la place, par exemple de « ex-détenu ». En effet, le mot « désistant » renvoie à une personne participant activement et, dans le présent, à la résolution de son problème, tandis que l'ex-détenu tend pour sa part à évoquer son état social dans le passé.

34. V. B.O. Vogelvang, *Een Sterk Verhaal; Over de invloed van reclasseringswerkers op het stoppen met criminaliteit na detentie*, Lectorale rede, Den Bosch, Expertisecentrum Veiligheid Avans Hogeschool, 2009.

éviter les situations dans lesquelles ce genre de défi pourrait lui être lancé. Il mène « une vie sans délinquance », il n'« est » pas une personne sans délinquance. Sur la base de cette définition, un démarrage du processus de désistance peut déjà être constaté pendant la détention et/ou l'accompagnement des services de probation. On peut mesurer la présence de la désistance en constatant la présence et la croissance de la combinaison d'une orientation active et convaincue de et par l'auteur du délit et des influences venant du contexte.

L'amorce ou l'accomplissement d'un processus de désistance peut être considérée comme un résultat final de développement. McNeill indique que cela nécessite trois facteurs : premièrement le capital humain, deuxièmement des transitions en capital social et troisièmement une identité narrative, les motivations et attitudes du probationnaire<sup>35</sup>. Voici les « moteurs » pour les six processus partiels que distinguent Farall et Calverley. Ces processus constituent un leitmotiv omniprésent. McNeill tire ses conclusions à partir de recherches dans les processus de désistance de probationnaires, et, d'une importance primaire en ce qui concerne le capital humain, à partir de la connaissance sur les changements de comportement issus du mouvement « *What-works* ». McNeill place ces trois facteurs en triangle pour accentuer leur interdépendance<sup>36</sup> :



L'intérêt de se fonder sur le triangle de McNeill est double. McNeill utilise en effet le triangle pour mettre en lumière deux principes :

Premièrement, il met l'accent sur le fait que le contexte et la personne restent inséparables. Ainsi, ne sera-t-il par exemple pas seulement nécessaire de fournir un emploi à cette personne, mais, en complément, des compétences en relation avec ce travail ainsi qu'une attitude positive envers l'idée de travailler seront requises. Le renforcement de cette attitude et de ces compétences a lieu notamment *pendant* les heures de travail.

Deuxièmement, le triangle indique que le résultat de ce processus (l'intériorisation) doit être constaté dans la manière dont se manifestent les compétences dans le travail (capital humain) ainsi que les convictions (identité narrative et motivations). À côté des compétences relatives au travail, il doit être question d'une attitude positive envers le travail et d'une identité dans laquelle le rôle d'employé (et de contribuable) a été renforcé. Sur la base de cette évolution s'ouvrent de nouvelles possibilités de transitions (contextes), telles un avancement, ou une formation qui aboutira à une meilleure situation professionnelle.

### 2.8.a. Capital humain.

L'importance du capital humain (c'est à dire, les compétences individuelles du probationnaire) est surtout soulignée par le mouvement « *What-works* ». En 1974 est paru un article de Martinson intitulé « *What-works? Questions and answers about prison reform* ». Dans cet article

35. V. F. McNeill, *Beyond 'What Works': How and why do people stop offending? CJSW Briefing Paper 5 : August 2002*. Glasgow, Scottish Centre for Crime and Justice Research, 2002 ; F. McNeill, « Désistance, Réhabilitation et Correctionnalisme : Developments and prospects in Scotland », *The Howard Journal*, jrg. 43, nr. 4, 2004, pp. 420-436. V. ég. F. McNeill, *Towards Effective Practice in Offender Supervision*. Glasgow, Scottish Centre for Crime and Justice Research, 2009 ; B. Weaver, F. McNeill, *Giving up crime : Directions for policy*, Glasgow, SCCCI, 2007.

36. V. B. Weaver, F. McNeill, *op. cit.*

Martinson argumentait, sur la base d'une comparaison d'une étude d'effet des années 70, que les auteurs de crimes et de délits demeuraient incorrigibles et qu'on ne pouvait exercer aucune influence sur leur comportement délictueux/criminel. Martinson critiquait l'effectivité de tentatives de resocialisation dans un cadre imposé<sup>37</sup>.

A la même période, les traitements forcés et de longue durée étaient mis au banc des accusés par des psychiatres critiques et des avocats sociaux<sup>38</sup>. Ceci amenait un courant de pensée scientifique intitulé « *Nothing Works* » (Sarre 1999, cité par Poort<sup>39</sup>) qui jetait les bases pour un abandon de la resocialisation en faveur d'un climat néolibéral et répressif, dans lequel les thérapies étaient considérées comme superflues et dans lequel la délinquance était vue de manière croissante comme une caractéristique inguérissable du délinquant.

Van den Hurk en Nelissen<sup>40</sup>, ainsi que Petersilia (2003) critiquent les recherches de Martinson : la sélection des projets et le mode de comparaison mutuel ne vaudraient rien.

Le mouvement « *What-works* » s'est constitué au début des années 90 comme réaction à « *Nothing works* ». Des chercheurs américains et canadiens pouvaient notamment démontrer l'effectivité d'interventions resocialisantes dans un cadre imposé<sup>41</sup>. Leurs nouvelles (méta-) analyses

démontraient que certaines interventions pouvaient dans certaines circonstances mener à une réduction de la récidive. En 2000, Don Andrews, un des fondateurs de « *What-works* » devait ainsi citer une avalanche de preuves empiriques. Ces preuves ont été réunies dans un certain nombre de fondements d'application des principes de « *What-works* »<sup>42</sup> :

1. Le principe de risque (*Risks*) : l'intensité de l'intervention et la gestion de risque l'accompagnant sont adaptées à l'importance du risque de récidive et à la présence d'une probabilité des dommages. Une probabilité « basse » de récidive nécessitera peu ou aucun investissement thérapeutique. Quand un risque de récidive plus élevé a été constaté, un travail plus intensif s'impose ;
2. Le Principe de besoins (*Needs*) : les interventions thérapeutiques se concentrent sur des facteurs criminogènes modifiables et des facteurs relatifs au délit et se servent de facteurs protecteurs d'une manière active ;
3. Le principe de la réceptivité (*Responsivity*) : les interventions ont démontré leur efficacité. Elles sont de préférence :
  - 3.1. du type multimodal (se concentrent sur l'abondance de problèmes) ;
  - 3.2. orientées vers le développement de compétences ;
  - 3.3. sur la base de principes d'apprentissage théorique ou de principes thérapeutiques cognitifs ou cognitivo-comportementaux (réceptivité générale).

Ces interventions s'adaptent aux besoins du probationnaire en tenant compte : de sa motivation, du mode d'apprentissage qui lui convient, de son sexe, de ses origines ethniques, de sa religion/spiritualité et de l'incapacité du probationnaire et de son entourage à tirer profit de l'intervention (réceptivité spécifique).

4. Le principe du contexte personnel (*community-base*) : les interventions s'exécutent de préférence dans le cadre habituel du probationnaire (cadre résidentiel, cadre professionnel, etc.).

En décidant du choix des interventions et du type de gestion de risque, on vérifie les quatre principes de base ci-dessus dans l'ordre. Par la suite, l'intervention est exécutée selon ;

5. Le principe d'intégrité (*Program-integrity 1*) : les interventions suivent le programme à la lettre.

42. V. J. McGuire, *What works, reducing reoffending : guidelines from research and practice*. New York, Wiley, 1995.

37. V. R. Martinson, « What Works? Questions and answers about prison reform », *The Public Interest*, nr. 35, 1974, pp. 22-54.

38. V. A.A. Van den Hurk, P.Ph. Nelissen, « What works. Een nieuwe benadering van resocialisatie van delinquenten », *Sancties*, nr. 5, 2004, pp. 280-297.

39. V. R. Poort, *Fundamenten voor toezicht. Over de grondslagen voor de ontwikkeling van reclasseringstoezicht*. Utrecht : Reclassering Nederland, 2008.

40. V. A.A. Van den Hurk, P.Ph. Nelissen, « What works. Een nieuwe benadering van resocialisatie van delinquenten », *op. cit.*

41. V. D. Andrews, J. Bonta, R.D. Hoge, « Classification for effective rehabilitation : rediscovering psychology », *Criminal Justice and Behaviour*, jrg 17, 1990, pp. 19-52 ; D. Andrews, I. Zinger, R.D. Hoge, A. Bonta, P. Gendreau, F.T. Cullen, « Does correctional treatment work? A clinical relevant and psychologically informed meta-analysis », *Criminology*, jrg 28, 1990, pp. 369-404. V. ég. D.A. Andrews, « The Psychology of Criminal Conduct and Effective Treatment », In J. McGuire, (red.), *What Works : Reducing re-offending*, Chichester : Wiley, 1995 ; P. Gendreau, « Offender rehabilitation : What we know and what needs to be done », *Criminal Justice and Behavior*, jrg. 23 nr. 1, 1996, pp. 44-161 ; M.W. Lipsey, F.T. Cullen, « The effectiveness of correctional rehabilitation : a review of systematic reviews », *Annual Review of Law and Social Science*, jrg. 3, 2007, pp. 297-330 ; M.W. Lipsey, D.B. Wilson, « Effective Intervention for Serious Juvenile Offenders : Synthesis of Research », In R. Loeber, D.P. Farrington, (red.), *Serious and Violent Juvenile Offenders : Risk Factors and Successful Interventions*, New York : Sage Publications, 1998.

6. Le principe de la professionnalité (*Program-integrity 2*) : les interventions seront exécutées et supervisées par des agents/superviseurs qualifiés en la matière. Andrews<sup>43</sup> propose une vue d'ensemble des compétences de base requises pour les agents et le personnel chargés de l'exécution du programme.

Andrews<sup>44</sup> ajoute les principes suivants :

7. La réduction de la récidive doit être uniquement basée sur une théorie psychologique et criminologique ;
8. La perspective psychologique désignée se concentre sur des aspects de la personnalité et sur l'apprentissage social ;
9. L'accompagnement est indispensable ; des représailles, des contrôles ou de la détention ne suffisent pas ;
10. Travailler d'une manière multimodale : ne pas s'occuper d'un seul mais de plusieurs facteurs de risque à la fois ;
11. Se servir d'un outil fidèle et valide pour l'évaluation de risque et le planning des traitements ;
12. S'occuper du suivi, qui doit être structuré, d'une continuité des soins et d'une prévention de rechute ;
13. La discrétion professionnelle : dans certains cas on peut permettre un écart des principes directeurs ;
14. Prévoir une réactualisation suffisante du diagnostic et de la planification ;
15. Appliquer les principes 5 et 6, autant pour l'exécution que pour la réalisation.

Le mouvement « *What-works* » a exercé une influence considérable sur les services de probation et des prisons dans les pays anglo-saxons ainsi qu'aux Pays-Bas. Ce mouvement s'est profilé comme porte-drapeau de la *science of criminal conduct*. Depuis lors, dans ces pays, la pratique d'exécution a été contenue en une politique qui s'appuie sur les principes formulés par McGuire<sup>45</sup> et Andrews<sup>46</sup>. Pour les Pays-Bas, le programme *Terugdringen recidive* (Refouler la récidive) est le fruit de ces principes. Pour la première fois dans l'histoire, le travail de la probation est soutenu par une *evidence based policy*, soit une pratique fondée sur les données acquises de la science.

43. V. D.A. Andrews, « Principles of effective correctional programs », *op. cit.*

44. *Ibidem*.

45. V. J. McGuire, *What works, reducing reoffending : guidelines from research and practice*. New York : Wiley, 1995.

46. V. D.A. Andrews, « Principles of effective correctional programs », *op. cit.*

C'est surtout grâce à cette étude du capital humain qu'on a pu réfuter la thèse du « *Nothing works* » avancée par Martinson<sup>47</sup>. « *What-works* » a également pesé sur le plan idéologique parce que la réhabilitation des détenus a été remise à l'ordre du jour. Bien que critiquée de nos jours, parfois avec une argumentation solide<sup>48</sup>, l'influence de « *What-works* » a été jusqu'alors d'une valeur inestimable en matière de réhabilitation humaine et effective des détenus. Les psychologues de « *What-works* » ne nient nullement l'importance d'une recherche sur la désistance mais ils indiquent vouloir se concentrer, à partir de leur domaine de compétence, sur les interventions dont les effets sont perceptibles. Ils ne se considèrent pas responsables de l'usage qu'en font les autres, par exemple dans le cadre de la « *new penology* » (nouvelle pénologie, à connotation répressive).

Une abondance d'études démontre que l'apprentissage de nouvelles compétences, faisant partie du capital humain, peut provoquer une impulsion vers une réduction des comportements délictueux. En voici un aperçu :

- une comparaison des recherches de Stevens<sup>49</sup> ainsi que Aos et autres<sup>50</sup> démontre qu'une formation professionnelle durant la détention peut contribuer de manière importante à la réduction de la récidive. L'effet peut se prolonger au-delà de la stimulation du capital humain et s'étendre vers l'identité narrative si on en croit la citation suivante : « *Educated cons have reason to lift their heads. (...) Educated prisoners get respect from everybody inside and outside the prison, and that's the one thing that can't be taken away from us at the gate* » (« Les détenus éduqués ont une raison de marcher la tête haute; (...) Les prisonniers éduqués obtiennent le respect de tous, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la prison, voilà la seule chose qu'on ne puisse nous confisquer à la porte de la prison ») ;

- l'amélioration de la sociabilité des détenus paraît être un facteur de réduction de la récidive en particulier chez les multirécidivistes et les auteurs

47. V. R. Martinson, « What Works? Questions and answers about prison reform », *op. cit.* pp. 22-54.

48. V. A.A. Van den Hurk, P.Ph. Nelissen, « What works ». Een nieuwe benadering van resocialisatie van delinquenten, *Sancties*, nr. 5, 2004, pp. 280-297. V. ég. B. Rovers, « What works ; kanttekeningen bij een populair programma », *Tijdschrift voor Veiligheid*, jrg. 6, nr. 3, 2007, pp. 7-22.

49. V. D.J. Stevens, « Education Programming for Offenders », In Motiun, L.L. & Serin, R.C. (red.), *Compendium 2000 on effective correctional programming*. Ottawa : Correctional Services of Canada, 2000, p. 93.

50. V. S. Aos, P. Phillips, R. Barnoski, R. Lieb, *The comparative costs and benefits of programs to reduce crime*. Seattle : Washington State Institute for Public Policy, 2001.

de crimes violents<sup>51</sup> ;

- des études démontrent qu'une mauvaise situation financière est souvent à l'origine d'une répétition du comportement délictueux (Rayon et autres 1999, May 1999). Des problèmes financiers accroissent également le risque de violences domestiques. Apprendre à avoir des rentrées d'argent par le travail et savoir gérer un budget offre une porte de sortie à des délinquants dont le comportement délictueux dépend de cet aspect de leur vie ;

- apprendre à cohabiter d'une manière compétente constitue également une possibilité de réduction de la récidive. Dans ce cas, cela ne concerne pas l'obtention d'un logement comme forme de capital social mais les relations à l'intérieur d'une même famille ou celles avec des colocataires ou des voisins ;

- les capacités cognitives ont été discutées antérieurement.

### 2.8.b. Capital Social

En criminologie, l'approche biogénétique met en avant les aléas de la vie et d'autres événements spécifiques pouvant expliquer les origines, la persistance et l'abandon d'un comportement délictueux. Comme exemples on peut citer : avoir eu une jeunesse marquée par la maltraitance et l'abandon, trouver ou perdre un emploi, se marier ou divorcer, posséder un domicile stable ou être sans abri, être toxicomane ou avoir suivi une désintoxication. Quand ils sont liés aux relations que le détenu entretient avec le monde environnant (comme le travail, un stage, une relation familiale), nombre de ces facteurs sont définis en tant que capital social<sup>52</sup>. La concordance avec la conception de Bronfenbrenner selon laquelle le développement s'effectue d'abord à l'intérieur d'une relation, est évidente.

Il est beaucoup moins évident de définir le capital social comme facteur favorisant la désistance que les deux autres facteurs. Le capital social n'est ni l'attribut d'une personne ni celui de son environnement mais tient en des relations ou un cadre structurant ces deux pôles. Tandis que, selon Bronfenbrenner, le développement se situe à l'intérieur de la personne en tant

51. V. M.L. Bourke, V. Van Hasselt, « Social Problem-Solving Skills Training For Incarcerated Offenders. A Treatment Manual », *Behaviour Modification*, jrg. 25, 2001, pp.163-188 ; N.J. Baas, *Wegen naar het rechte pad*, Den Haag, WODC, 2005.

52. V. F. McNeill, *Beyond "What Works" : How and why do people stop offending? CJSW Briefing Paper 5 : August 2002*. Glasgow, Scottish Centre for Crime and Justice Research ; S. Maruna, H. Toch, *Making good : how ex-convicts reform and rebuild their lives*. Washington, DC : American Psychological Association, 2003.

que produit psychologique (intermédiaire), dans le cas du capital social ceci est impossible.

L'augmentation du capital social doit donc être considérée comme une source *dont* le développement personnel peut s'inspirer.

Un certain nombre d'auteurs (entre autres Farrago 2000) indique que le capital social est l'un des principaux facteurs donnant lieu à la désistance<sup>53</sup>, or, en même temps le capital social est une des causes principales de liens sociaux faibles et d'un comportement criminel. C'est uniquement dans le cadre des relations que le probationnaire peut développer son désir de se détourner d'une vie délictueuse ; c'est uniquement dans le cadre d'une relation qu'on peut lui offrir les possibilités d'assouvir ce désir et c'est seulement dans le cadre d'une relation qu'il peut transformer ce désir en actions concrètes comme l'apprentissage d'un comportement différent et de nouvelles compétences, ou la réparation des souffrances causées.

McNeill distingue trois types de capital social : *bonding, linking and bridging capital*<sup>54</sup> :

« *Bonding* » (fraterniser) est le capital social qui indique des liens forts et expressifs avec des personnes se trouvant dans des circonstances analogiques, par exemple son couple et sa famille, de bons amis ou des voisins.

« *Bridging* » (construire un passage, enjamber) est celui qui concerne les liens plus distants, par exemple des connaissances ou des collègues. Bien que ces relations soient moins intimes, elles peuvent créer un accès plus étendu à des personnes ou à d'autres ressources, ce qui les rend aptes à des fins spécifiques telles la recherche d'un logement ou d'un emploi.

« *Linking* » (créer des liens, réunir) ce capital social donne la possibilité de construire des relations qui sortent de l'ordinaire, ce qui crée une possible ouverture vers d'autres situations sociales. La chaîne de restauration « *Fifteen* » du chef-cuisinier médiatique Jamie Oliver en est un bon exemple. On permet à de jeunes délinquants de suivre des cours de cuisine avec la possibilité d'un emploi à la clef. Les efforts des agents de probation pour élargir l'horizon social du probationnaire font de lui un genre de vecteur du capital social « liant ». De la sorte, le capital social offre un rayon d'action

53. V. not. Gendreau, P., Little, T., & Goggin, C. (1996) "A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism : What works!", *Criminology*, jrg. 34, nr. 4, pp. 575-608.

54. V. F. McNeill, *Towards Effective Practice in Offender Supervision*. Glasgow : Scottish Centre for Crime and Justice Research, 2009.



beaucoup plus vaste que le seul « passage » du « bridging capital ».

Il est moins que sûr qu'un capital social mènera de lui-même vers une conduite pro-sociale ou un processus de désistance. Le capital social peut être utilisé à mauvais escient, comme dans le cas d'un groupe d'amis délinquants et, dans des formes plus extrêmes, de bandes criminelles ou racistes. A l'intérieur de ces groupes on trouve, certes, un comportement pro-social (il existe un support émotionnel, affectif et matériel) ; cependant, ce comportement est associé à des formes très strictes et violentes de contrôle et d'exercice du pouvoir.

Pour autant, un capital social qui n'encourage ni n'incite à un comportement délictueux, ne présente pas nécessairement que des aspects positifs. Notamment, le capital « fraternisant » (« *bonding* ») peut avoir des aspects ressentis comme contraignants et étouffants parce qu'il implique des sentiments de loyauté et des obligations qui peuvent empêcher une personne de quitter ou de s'affranchir de son clan social<sup>55</sup>. Dans ce cas-là, la personne doit d'abord se dépêtrer de son milieu.

Tenant compte de ces réserves, la littérature scientifique comporte de nombreuses études dans lesquelles le début du processus de désistance et d'une réduction du comportement délictueux sont liés à différentes formes de capital social. Au cœur de leurs observations on retrouve : une relation affective, un emploi et un logement convenable. En jargon familier des assistants-sociaux néerlandais on parle des 3 W (*werk, wijf, woning*) dont l'équivalent en français pourrait être les 3 M : « métier, meuf, maison ».

### 2.8.c. L'identité narrative

Maruna, Porter et Cavalho<sup>56</sup> ont réuni les arguments des délinquants fermement résolus à ne plus replonger dans une vie de délinquance et qui avaient réussi à réellement tenir cet engagement. La décision initiale de tout arrêter avait mûri en une conviction liée à une histoire personnelle. Les auteurs ont distingué trois catégories d'arguments qu'ils ont appelé des distorsions cognitives :

- le désistant plaide que l'auteur du délit n'était pas leur vrai « moi ».

55. V. T. Boeck, J. Fleming, H. Kemshall, "The context of risk decisions : does social capital make a difference ? ", *Forum : Qualitative Social Research*, jrg 7, nr. 1, Art.17, 2006.

56. V. S. Maruna, L. Porter, I. Carvalho, "The Liverpool Desistance Study and probation practice : Opening the Dialogue", *Probation Journal*, jrg. 51, nr 3, 2004, pp. 221-232.

(« *not the real me* »). Cette explication de leur délinquance antérieure était donnée par un grand nombre de désistants.

- Deuxièmement, certains désistants considèrent le fait de mettre une fin à leur vie de délinquance comme un acte de rébellion. Mettre un terme à cette vie-là permet d'échapper au contrôle social et de regagner sa liberté. Le terme de désistant prend des allures de nom de guerre ;

- le désistant essaye de donner une autre tournure à son passé dans le but d'éviter la honte qu'il ressent. Autrement dit, l'argument en faveur de la désistance devient la non-répétition du passé car celle-ci brouillerait, au présent, la résolution des séquelles émotionnelles. Maruna et Immarigeon<sup>57</sup> l'appellent « l'optimisme tragique ». McNeill l'appelle « essayer de trouver un sens au passé d'une manière héroïque ». Parmi les exemples on peut compter : devenir travailleur social ou entreprendre d'autres formes de rétablissement positif (*Making good*).

Ces arguments amènent Maruna<sup>58</sup> à avancer que, parallèlement au choix conscient et rationnel du délinquant d'arrêter sa vie de crime, le développement d'une nouvelle *identité* joue également un rôle. Maruna lie ce phénomène au concept d'identité *narrative*, c'est à dire l'histoire de vie que le *désistant* raconte sur lui-même. Selon Ricoeur nous utilisons *l'histoire de vie* comme médium (narratif = composé de récits) pour la *construction* de notre identité. « Répondre à la question Qui ? [...] c'est raconter l'histoire d'une vie »<sup>59</sup>. Nous ne nous percevons pas d'une manière directe donc il nous faut passer par le détour d'une histoire afin de répondre à la question du « qui ». Notre histoire est pleine de sens, une conclusion en quelque sorte mais elle est aussi *menacée* par un changement perpétuel ; elle est instable. Des événements majeurs peuvent donner un sens inattendu à l'histoire de notre vie, saper et défier sa stabilité et, en dernière instance, la transformer.

A ce moment-là, il est clair que cette *cassure* peut jouer un rôle dans les histoires de vie des désistants, ce qui a été mis en évidence par Maruna. Du point de vue du désistant, l'identité antérieure n'était pas son vrai « moi »

57. S. Maruna et R. Immarigeon, *After Crime and Punishment. Pathways to offender reintegration*, Cullompton, Willan Publishing, 2004.

58. V. S. Maruna, "Criminology, desistance and the psychology of the stranger", in : Lieblich, A. & Josselson, R., *The narrative study of lives*, Thousand Oaks, CA : Sage, 1997 ; *Desistance and development : the psychosocial process of 'going straight'* The British Criminology Conferences : Selected Proceedings. Volume 2. Papers from the British Criminology Conference. Belfast : Queens University, 1997.

59. V. P. Ricoeur, *Temps et récit III : Le temps raconté*. Paris : Éditions du Seuil, 1985.

(« *not the real me* »). L'histoire actuelle et celle du passé ne correspondent plus : la désistance est une forme de réécriture positive de son histoire.

L'étape suivante amène le probationnaire vers un mode de vie qui se rapproche de son histoire (*reconfiguration*). Il applique son histoire reconstruite sur lui-même. Cette histoire devient une nécessité, une destinée, une projection assortie d'un jeu de rôles et d'aspects comportementaux. Ce retournement d'une destinée peut s'observer chez les désistants également. Selon Maruna, les histoires de vie des désistants démontrent qu'un style de vie aventureux et passionnant, hérité d'une vie de crime, donne naissance à une variante pro-sociale impliquant le remplacement du statut/pouvoir dont on jouissait à l'intérieur du milieu criminel, celui-ci se transformant en un autre type de position. Bien qu'ils disposent de moyens assez réduits, ils peuvent tirer profit de leur statut *d'ex-détenu* ou *d'ex-toxicomane*. Voilà la raison pour laquelle beaucoup de désistants se portent volontaire pour faire du bénévolat ou entreprennent des études sociales. Voici leur nouvelle destination. Il se peut que cette destination ait toujours été présente mais qu'il existait des ratés dans l'écriture de l'histoire.

Le « *Good Lives Model* » insiste sur ce fait en adoptant comme point de départ qu'un probationnaire, comme tout être humain, poursuit certains buts primaires qui lui rendront la vie agréable et pleine de sens. Bien que présents chez le probationnaire, ses buts sont restés cachés à cause des circonstances de sa vie, d'autres choix, ou même par l'étiquette de détenu ou de probationnaire qui lui a été accolée de force. Aborder ces buts primaires ouvre la voie à une sorte de libération de l'intrigue initiale, ce qui permet au probationnaire de se lier à un personnage approprié. Certains désistants témoignent de cette sensation de liberté <sup>60</sup>.

## 2.9. L'intervention de la justice pénale, et en particulier de la probation, est-elle déterminante ?

L'intervention du pouvoir judiciaire peut avoir un poids décisif dans certains cas mais rester sans effet dans autant d'autres. Se référant à des biographies d'ex-détenus, Maruna <sup>61</sup> établit qu'un événement majeur se produit préalablement à la décision d'arrêter les actes de délinquance, une

60. V. F. McNeill, *Desistance research and offender supervision*. Lecture Hogeschool Utrecht, 24 oktober 2008.

61. V. S. Maruna, *Desistance and development: the psychosocial process of "going straight"*, *op. cit.*, 1997.

cassure qui change la perception de la vie criminelle et celle du futur qu'une continuation va entraîner. Un tel événement force le délinquant à repenser sa façon de vivre d'une manière plus rationnelle. A partir de cette cassure s'opère un choix rationnel en faveur d'un arrêt.

Les exemples donnés par Marina sont :

- un choc émotif, tel une trahison réciproque entre criminels ou la mort d'un ami ;
- l'effet dissuasif d'une nouvelle détention ;
- trouver un autre sens à la vie, un but supérieur, qui peut prendre la forme d'une religion, spiritualité, parentalité ou de bénévolat ;
- une sanction alternative.

Ces exemples démontrent que les interventions judiciaires peuvent contribuer à la mise en marche d'un processus de désistance. Les expériences de la vie ne provoquent pas toujours cet effet de choc. Maruna dit expressément que ces ruptures ou d'autres événements majeurs arrivent plus souvent dans la vie d'un délinquant mais n'aboutissent pas nécessairement à un choix immédiat et rationnel en faveur de la désistance. Peut-être un délinquant peut-il s'habituer à la détention, à la surveillance des services de Probation et à d'autres moments désagréables dans sa vie. Une sanction alternative ou un sermon ne mènent pas ipso facto vers une rupture avec le passé. D'après Maruna, on peut parler d'une réelle cassure si l'événement coïncide avec une croyance chez l'agent qu'il existe une chance substantielle de changement de comportement personnel et dans les circonstances de sa vie.

Ceci corrobore les idées de Boeck, Fleming & Kemshall <sup>62</sup> ; quand le risque inhérent à l'arrêt des activités criminelles peut être amoindri, la probabilité que la décision d'arrêter soit prise augmente. L'agent de probation qui a foi dans le suivi peut y contribuer, comme l'avancent Menger <sup>63</sup> et Rovers <sup>64</sup>. En effet, cette croyance peut être contagieuse ; elle peut faire pencher la balance en faveur d'un choix rationnel pour la désistance et pour

62. T. Boeck, J. Fleming, H. Kemshall, "The context of risk decisions : does social capital make a difference ? ", *op. cit.*, 2006.

63. V. A. Menger, "Wie werkt? Over het vakmanschap van de reclasseringswerker", in : Hermanns, J. & Menger, A. (red.), *Walk the line. Over continuïteit en professionalisering in het reclasseringswerk. Openbare les Maart 2009*. Utrecht/Amsterdam : Hogeschool Utrecht, Kenniscentrum Sociale Innovatie / SWP, 2009.

64. V. B. Rovers, "Ze deugen nergens voor. Het belief-effect in justitiële jeugdinterventies", in : Moors, H. & Rovers, B. (red.), *Geloven in veiligheid. Tegendraadse perspectieven*. Den Haag : Boom Juridische Uitgevers, 2008.

que la personne tienne ce cap. Pourtant, même ce duo réuni en la foi ne peut réussir seul. Les buts à atteindre doivent être crédibles ; la présence d'opportunités sociales et de soutien est indispensable.

Dans leur livre « *Understanding desistance from crime* »<sup>65</sup> (« Pour comprendre comment on tourne le dos au crime ») Stephen Farrall et Adam Calverley jettent les bases théoriques de la désistance à partir des notions sociologiques relatives aux relations entre *agent* (la personne qui agit, dans ce cas le probationnaire) et *structure* (les services avec lesquels le probationnaire entre en contact, que ce soit à l'intérieur du système judiciaire ou à l'extérieur de celui-ci). Ils avancent que l'interaction entre le probationnaire et l'agent de probation se fait dans le cadre d'un jeu de rôles prédéfinis. Autant le probationnaire que l'agent de probation sont des identités sociales (*social identities*) discernées par des restrictions sociales structurelles inhérentes, telles le cadre juridique, des conditions particulières et la méthode qui a été convenue par l'agent de probation. Ces identités limitent les rôles mais offrent également des possibilités d'ouverture en tant qu'« *agents* ». Dans le cadre de son propre « rôle », le probationnaire obtient une thérapie pour traiter son comportement ou reçoit de l'aide pour trouver un emploi. Cela peut donc « rapporter » de fréquenter les *structures* dans le cadre du rôle de probationnaire. Cependant, celui-ci va uniquement mettre à son profit l'offre qui lui est faite s'il a un sentiment d'« *agency* » – c'est-à-dire qu'il se rend compte qu'il est libre de prendre des décisions qui lui permettent d'agir avec succès – et s'il est motivé.

Vue de cette façon, la désistance va être ou ne pas être favorisée dans un jeu stratégique du probationnaire et des services de Probation. Le probationnaire réfléchit sur son rôle, sur celui de la Probation, sur l'offre, son *agency* et sa motivation personnelle. S'il perçoit qu'il peut en tirer un bénéfice, cela sera déterminant dans le choix positif du probationnaire. Par la suite, il devient inévitable que le probationnaire prenne sa propre responsabilité pour arriver à une évolution à long terme. S'embarquer dans la probation implique un choix fait dans le cadre de sa responsabilité personnelle. Sawyer<sup>66</sup> – lui-même ex-probationnaire et plus tard agent de probation – le souligne. Dans son opinion, le probationnaire qui ne déploie pas d'initiative personnelle va rencontrer beaucoup de réactions négatives et sa vie va être entièrement contrôlée par les autres (p. 17). Il rajoute à cela en

65. S. Farrall et A. Calverley, *Understanding desistance from crime. Theoretical directions in resettlement and rehabilitation*, Cullompton, Willan Publishing, 2006.

66. V. W.D. Sawyer, *Probation and post-prison supervision : strategies for success*, Baltimore : Publishamerica, 2007, p. 17 et s.

indiquant que certains agents de probation sont des gens fermes et justes mais qu'il en existe d'autres qui sont franchement désagréables : « *punitive and very directive* », « *in the business to control others* » (p. 17) (« Prêt à punir et très enclin à vouloir commander », « qui font leur affaire de dominer les autres »). Même dans le cas où un détenu tombe sur un agent de cette espèce, Sawyer continue à mettre la responsabilité du côté du probationnaire : « *Your focus shouldn't be on your probation officer's personality, but on yourself (...) and what you need to accomplish to leave the system forever* » (pp. 18-19). (« Vous ne devriez pas vous concentrer sur le caractère de votre agent de probation, concentrez-vous plutôt sur vous-même (...) et sur ce que vous devez accomplir afin de ne plus jamais retourner dans ce système »).

Le système de justice pénale a été désigné par plusieurs auteurs comme un facteur potentiel dans le processus de désistance<sup>67</sup>. Dans ce cas il s'agit aussi d'une forme de capital social (*linking*) (mise en réseau).

## 2.9.a. Détention

Claessens (2006)<sup>68</sup> a résumé les recherches relatives à l'effet de la détention sur les processus de désistance. Elle constate que ces processus peuvent être motivés par différents aspects de la détention : l'effet dissuasif ; un effet de choc et finalement, le fait que la vie en détention inspire l'angoisse et un dégoût croissant, joints à une incapacité croissante, aussi bien au niveau physique que psychologique, à supporter la vie carcérale. Qu'une détention puisse avoir un effet quelconque sur le capital social semble à exclure, il semble surtout être question d'un effet sur l'identité narrative et sur la motivation. On constate également une diminution des facultés du capital humain du détenu pour résister à la situation carcérale.

## 2.9.b. Accompagnement forcé d'un retour après détention

Pour éviter la récidive après un retour de détention, il est nécessaire, d'après Harper & Chitty<sup>69</sup> et Kazemian & Farrington<sup>70</sup>, d'offrir un accompagnement

67. V. J. McGuire, *What works, reducing reoffending : guidelines from research and practice*. New York : Wiley, 1995. V. é.g. D. Andrews, J. Bonta, R.D. Hoge, "Classification for effective rehabilitation : rediscovering psychology", *Criminal Justice and Behaviour*, jrg 17, 1990, pp. 19-52.

68. Claessens, K. (2006). *Het stopzetten van een delinquente carrière: Desistance*. Louvain: Université Catholique de Louvain, Belgique / Faculté de Droit.

69. V. G. Harper, C. Chitty, The impact of corrections on re-offending : a review of 'what

qui consiste en une association de deux éléments. Il s'agit en premier lieu, de suivis qui prennent la forme de projets de réinsertion dans le cadre habituel du probationnaire. Ces projets se concentrent sur un renforcement du capital humain. Kazemian & Farrington avancent : « *As the time lag between successive offenses increased, the residual number of years and offenses remaining in criminal careers declined. In this regard, the remaining length and intensity of criminal careers is likely to be reduced for individuals who can resist the immediate temptations of crime after release from prison* » (p. 110). (« Alors que le laps de temps entre les infractions successives augmentait, le nombre d'années de carrière criminelle et d'infractions probables, diminuait. De ce fait, la longueur de la carrière criminelle restante et son intensité sont susceptibles d'être réduites dans le cas d'individus qui peuvent résister aux tentations de commettre des infractions immédiatement après la sortie de prison »). Ces programmes peuvent offrir, comme expression du capital social de mise en réseau (*linking*), les formations de compétence requises.

Il s'agit, en second lieu, d'interventions probantes, observées dans le cadre d'une réinstallation (*resettlement*) des détenus en société. Ces interventions renforcent immédiatement le capital social. Une association des deux efforts est requise : « *It has become clear that desistance is likely to be maximized when intervention efforts integrate both rehabilitation and reintegration dimensions. Desistance involves institutions as well.* » (p. 112). » (« Il est apparu comme une évidence que la désistance prend tout son envol quand les programmes d'intervention intègrent les perspectives de réinsertion et de réinstallation. La désistance engage aussi les institutions. »)

La recherche de « *What-works* » relative aux programmes de réinsertion efficaces, a révélé qu'un certain nombre de caractéristiques doivent nécessairement faire partie du contenu et de la forme de ces programmes. Elle montre notamment qu'il est nécessaire que les contacts présentent une fréquence assez élevée peu après la libération (elle peut aller jusqu'à plusieurs fois par semaine) et que la durée de la surveillance soit assez étendue : elle doit être de neuf mois minimum <sup>71</sup>.

works'. Home Office Research Study No. 291. London : Home Office, 2004.

70. V. L. Kazemian, D.P. Farrington, « Exploring residual career length and residual number of offenses for two generations of repeat offenders », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, jrg. 43, 2006, pp. 89-113.

71. Pour une vue d'ensemble, V. B.O. Vogelvang, M. Volf, *Nieuwe Perspectieven bij Terugkeer. Hulp voor jongeren na vrijheidsbeneming. Theoriehandleiding*. Woerden / Amsterdam : Van Montfoort / Spirit, 2008 ; M.W. Lipsey, D.B. Wilson, « Effective Intervention

Sur la base de trente ans de recherches sur les interventions effectives en matière de réinsertion des détenus, Taxman et ses collègues en arrivent à la conclusion suivante : « *The era of single, stand-alone programs, whether in prison or in the community, is closing as studies show the need for integrated, complementary programming, provided over relatively long durations. Behaviour change is possible if offenders are provided with tailored, sequential programming that addresses their individual needs.* » <sup>72</sup> (« L'ère des programmes qui ne font pas partie d'un ensemble intégré tire à sa fin, que ce soit dans le cadre carcéral ou en milieu ouvert, dès lors que la recherche révèle la nécessité de programmes intégrés et complémentaires, lesquels doivent être fournis sur des périodes relativement longues. Une modification du comportement est possible si les délinquants ont accès à des programmes séquentiels faits sur mesure qui répondent à leurs besoins individuels »).

Sur la base de ces trois décennies de recherches, Taxman et d'autres chercheurs présentent toute une série de caractéristiques essentielles pour les programmes de réinsertion.

### 2.9.c. Surveillance par les Services de Probation

Farall <sup>73</sup> a examiné l'effet de la surveillance des services de Probation sur la mise en œuvre des programmes de désistance. A partir d'entretiens avec 199 probationnaires, il a conclu que cet effet reste minime, surtout en raison de l'insuffisante durée des contacts entre les probationnaires et ceux qui les suivent. En revanche, il est également tombé sur des cas où le probationnaire faisait état d'un impact évident des services de Probation sur son processus de désistance. L'effet du suivi par les services de Probation sur la prévention de la récidive a été l'objet d'autres études bien que dans ce cas il s'agisse, une fois de plus, majoritairement d'études qualitatives. Deux points ressortent principalement de ces études :

for Serious Juvenile Offenders : Synthesis of Research », in : Loeber, R., & Farrington, D.P. (red.), *Serious and Violent Juvenile Offenders : Risk Factors and Successful Interventions*, New York : Sage Publications, 1998 ; M. Spencer, C. Jones-Walker, « Interventions and services offered to former juvenile offenders re-entering their communities : an analysis of program effectiveness », *Youth Violence and Juvenile Justice*, jrg. 2, nr. 1, 2004.

72. V. F. Taxman, D. Young, J. Byrne, A. Holsinger, D. Anspach, *From Prison Safety to Public Safety : Innovations in Offender Re-entry*. College Park, MD : University of Maryland at College Park / Bureau of Governmental Research, 2002, p. 13 et s.

73. V. S. Farrall, *Rethinking What Works with Offenders : Probation, Social Context and Desistance from Crime*, Cullompton : Willan Publishing, 2002.

1) Une approche fondée sur le contrôle seul s'avère contreproductif. La surveillance est uniquement en mesure de faire reculer la récidive si on arrive à associer le contrôle et l'accompagnement, sans trop mettre l'accent sur le contrôle<sup>74</sup>.

Un élément très important ressort des études de De Kogel et Nagtegaal<sup>75</sup>. Ils ont comparé un grand nombre d'études relatives à l'*intensive probation supervision* (des formes de suivi étroit et renforcé par les services de probation) et en tirent la conclusion que même l'association de contrôles et d'accompagnement ne donne pas de résultats à moins d'être associée à une thérapie et à une réinsertion. Dans ce cas-là, il semble être question d'un recul de la récidive mais on aurait besoin de plus d'études méthodologiques de haut niveau pour asseoir ces observations.

2) La qualité de la relation ou de l'alliance de travail qu'entretiennent le probationnaire et son agent de probation ainsi que la qualité du réseau social informel sont déterminants pour un suivi efficace. Ce principe est apparu comme élément incontournable et universellement valable dans l'efficacité des méthodes de thérapie et d'accompagnement.

Menger<sup>76</sup> et Vogelvang<sup>77</sup> ont élaboré les éléments avec lesquels l'agent de probation peut construire cette alliance de travail et la garder en état d'opération. L'agent de probation peut temporairement faire fonction d'une de ces personnes extérieures qui ont un rôle essentiel dans l'intériorisation du changement de comportement.

L'instabilité de l'identité narrative est d'une grande importance pour le parcours de probation. En premier lieu : parallèlement à la continuité identitaire, il y a de la place pour la discontinuité. Ceci permet d'entrevoir le développement, la temporalité et des possibilités pour un avenir différent. L'agent de probation peut influencer sur le cours des événements en introduisant

74. V. R. Poort, *Fundamenten voor toezicht. Over de grondslagen voor de ontwikkeling van reclasseringstoezicht*. Utrecht : Reclassering Nederland, 2008.

75. V. C.H. De Kogel, M.H. Nagtegaal, *Toezichtprogramma's voor delinquenten en forensische psychiatrische patiënten. Effectiviteit en veronderstelde werkzame mechanismen*. Den Haag : Boom Juridische Uitgevers, 2008, p. 80 et s.

76. V. A. Menger, "Wie werkt? Over het vakmanschap van de reclasseringswerker", in : Hermans, J. & Menger, A. (red.), *Walk the line. Over continuïteit en professionalisering in het reclasseringswerk. Openbare les Maart 2009*. Utrecht/Amsterdam : Hogeschool Utrecht, Kenniscentrum Sociale Innovatie / SWP, 2009.

77. V. B.O. Vogelvang, *Een Sterk Verhaal; Over de invloed van reclasseringswerkers op het stoppen met criminaliteit na detentie*. Lectorale rede. Den Bosch : Expertisecentrum Veiligheid Avans Hogeschool, 2009.

un nouveau récit mais il est tenu au respect de l'identité existante du probationnaire qui considère de son côté que mettre un terme à une vie de délinquance comporte également des risques.

Pour cette raison, Farrall et Calverley (2006, préc.) indiquent que l'agent de probation doit tenter de renforcer l'*espoir* d'un changement chez le probationnaire, puis s'atteler à la tâche d'une manière concrète : « *make plans for who they want to be in the future* » (p. 188). (« faire des projets pour la personne qu'ils aimeraient être à l'avenir ».)

## 2.10. Comment exercer le contrôle du respect des obligations et quels types de réactions de l'agent de probation paraissent les plus pertinents en cas de non-respect ?

A ce sujet il peut être dit que le principe de risque doit être le fil conducteur. L'intensité de l'accompagnement de l'agent de probation est dépendante du risque de voir le délinquant retomber dans un comportement délictueux et/ou un comportement qui nuira aux autres et à son parcours.

Ces facteurs de risque peuvent se modifier au cours du suivi. L'agent de probation doit, le cas échéant, rajuster le tir. Il sonde continuellement le niveau des progrès et adapte l'intensité du programme sur ses observations. Si un probationnaire ne se retrouve plus dans le cadre d'un programme d'apprentissage ou d'une thérapie, il en résulte une augmentation du risque. Dans ce cas, on doit augmenter la fréquence des contacts avec le probationnaire et éventuellement les contrôles. Qui plus est, l'agent de probation doit s'assurer que tous les intervenants continuent de faire de leur mieux, sinon plus, et qu'ils ne se découragent pas.

L'arrêt d'un programme par l'absence de l'intéressé, que ce soit par une fugue ou par un comportement inacceptable, constitue un risque majeur de récidive. C'est pourquoi l'agent de probation doit anticiper ce type de comportement. L'agent de probation peut s'attendre à ce genre de situation peu de temps après des périodes de transition pendant l'accompagnement, durant lesquelles il est demandé au probationnaire d'affronter des situations inconnues ou de retrouver son quartier. Le probationnaire s'installe chez sa famille après sa détention, change d'adresse, retravaille, retourne à l'école ou retrouve son cercle d'amis. A ces moments-là, les facteurs criminogènes et les anciens modes de comportement peuvent "regagner" leur place parce que les facultés d'adaptation du probationnaire, sa confiance en soi et le support de l'entourage vont être mis à l'épreuve.

C'est justement ce type d'épreuve que l'agent de probation doit anticiper



avec le probationnaire et, le moment venu, l'agent de probation doit être disponible pour assister le probationnaire.

Si on constate des progrès dans le traitement de plusieurs facteurs criminogènes, l'agent de probation peut relâcher la fréquence des contacts et demander aux collaborateurs du programme de « lâcher quelque peu la bride ». Si possible, l'agent de probation peut s'enquérir quant au point de savoir si le probationnaire peut passer à l'étape suivante du programme.

Le probationnaire peut ainsi être mieux « *coaché* » (« guidé et entouré ») par son agent de probation ou il peut être affecté à l'exécution de nouvelles tâches. Cependant, l'agent de probation ne perdra jamais de vue la possibilité d'une éventuelle rechute et, le cas échéant, il doit resserrer les liens et réactiver la chaîne des partenaires socio-thérapeutiques.

## 2.11. Comment intégrer les « rechutes » et récidives dans le parcours de désistance ?

Sur la base d'une analyse sociologique et psychologique, Farrall et Calverley (2006) <sup>78</sup> distinguent six processus partiels à l'intérieur du processus de désistance. Ces processus peuvent se dérouler parallèlement mais ce n'est pas nécessaire. Ces processus ne sont pas non plus tous productifs, dans le sens où ils favoriseraient la désistance. Il nous mènerait trop loin de débattre ici de toutes ses phases, cependant, dans le cadre d'une réponse à la question, il est important de mentionner la phase de « l'état de victime et la désistance ».

Beaucoup de probationnaires se considèrent comme étant des victimes de la société parce qu'ils se sentent « parqués » dans des logements en mauvais état, croulent sous les dossiers de surendettement et sont coincés dans un emploi pénible. En même temps, le probationnaire sait très bien que cette situation est en relation avec son statut social et son passé de délinquant. Farrall et Calverley avancent que ce processus est la cause de la longueur du processus de désistance. Formulé simplement : cela prend beaucoup de temps de maîtriser ces sentiments de hargne, de déception, de regret et d'enfermement. L'ex-détenu peut, dans un mouvement de balancier continu, renvoyer la question de la culpabilité tant vers l'intérieur que vers l'extérieur.

La rechute, qui peut prendre la forme d'un : « vous allez voir ce que vous

allez voir » ou « j'en ai rien à faire », est tout à fait plausible et compréhensible. En cas de rechute, le probationnaire dit en quelque sorte : « Va te faire voir ». Si l'agent de probation reprend cette expression, la probabilité d'une récidive et la possibilité de dégâts s'en trouvent accrus, puisque la conséquence d'une rechute est dans la plupart des cas une intensification de la répression : soit un retour en détention ou détention proprement dite, soit des conditions de probation plus sévères ou d'une plus longue durée. C'est justement dans de tels moments que l'intensité de l'accompagnement et de la thérapie doit bel et bien être amplifiée afin de réduire les risques de récidive. Pour remotiver un probationnaire à reprendre son parcours après une rechute, il est essentiel que l'agent de probation critique uniquement le comportement du probationnaire sans rejeter sa personne. Cette attitude peut être garantie par la teneur motivante de l'entretien. Il se peut que l'agent de probation ait grande peine à soutenir ce type d'entretien car il peut considérer que le temps et l'effort investis ont abouti à un échec. Il en va de même pour l'autre moitié d'un couple ou les membres de la famille qui se sont également impliqués depuis un long moment. Pourtant, une intensification est le seul moyen d'éviter la récidive en de telles périodes. Renoncer dans ces moments-là reviendrait à abandonner le probationnaire. Donc, pour ne pas perdre la foi, il est du devoir de l'agent de probation de ne pas se détourner de la situation, mais, au contraire, de prendre contact avec le responsable de l'équipe ou le spécialiste du comportement, les collègues et la chaîne des partenaires socio-thérapeutiques. Voilà qui témoigne d'une attitude professionnelle.

Dans ce contexte, l'agent de probation peut vérifier si le diagnostic a été bien posé : le risque de récidive chez ce probationnaire a-t-il été mésestimé, ce qui aurait amené à un accompagnement trop lâche dès le début ? A-t-on sous-estimé certains facteurs criminogènes ? La réceptivité du probationnaire a-t-elle été vraiment bien examinée ?

Tout ceci doit comporter des limites afin d'éviter d'en arriver à des comportements inacceptables. L'agent de probation peut interpréter les règles à sa manière ; en revanche, tout marchandage est exclu : cela n'avancerait en rien la situation du probationnaire.

L'arrêt du suivi peut être anticipé et dans ce cas, le probationnaire doit être signalé au bureau du Procureur ou au Juge. Néanmoins, il reste admis que l'agent de probation puisse critiquer uniquement le comportement du probationnaire sans pour autant rejeter sa personne. En cas d'arrêt du suivi avant terme, le probationnaire conserve par ailleurs un droit sur l'information qu'il est en mesure de comprendre, un droit aux services de base essentiels et un droit à la protection.

78. *Op. cit.*



Ne pas laisser tomber mais examiner d'abord les possibilités d'une intensification ou d'un ajustement reste invariablement le mot d'ordre pour toute la chaîne des partenaires socio-thérapeutiques. S'ils « désistent » et indiquent la volonté de renoncer à toute participation, un effort supplémentaire sera requis de l'agent de probation pour découvrir les raisons de ce désistement : les caractéristiques du programme concordent-elles avec la réceptivité du probationnaire ? Parce qu'une offre morcelée nuit à l'efficacité de la mise en œuvre, l'agent de probation doit d'abord toujours vérifier s'il existe des possibilités pour mieux adapter ou faire adapter les programmes afin qu'ils correspondent le mieux aux besoins du probationnaire. Peut-il changer de groupe ou de thérapeute dans le cadre du programme thérapeutique ? Peut-on adapter les exercices ou les horaires ? Ces ajustements peuvent être permis en tenant compte du principe d'intégrité.

Il y a certes des limites à la flexibilité d'un programme et à celle des thérapeutes. Ce n'est qu'après que toutes les possibilités ont été épuisées ou qu'il ait été constaté que les divers ajustements ne mènent nulle part, que l'agent de probation devra se tourner vers d'autres offres thérapeutiques.

### ***3. Les méthodes de suivi, de débat et de décision collective sur les axes du « traitement » probatoire en Europe***

Chaque pays connaît ses propres méthodes pour établir des contrôles ou parvenir à des échanges d'idées et à un processus de décision. Toutes ces méthodes sont fondées sur le principe selon lequel il convient de reconnaître que, malgré le professionnalisme et l'expérience de l'intervenant individuel, il reste toujours des « zones d'ombres » ou des « angles morts » dans sa façon de se forger une opinion. Il est également possible que sa vision du délinquant, ainsi que sa manière d'interpréter les événements quotidiens soient de nature trop individualiste.

Ainsi peut-il apparaître un risque supplémentaire susceptible de porter préjudice au processus de suivi, car il risque de passer à côté de certaines choses (par exemple des signaux de vulnérabilité accrue et temporaire du délinquant) qui peuvent être à l'origine d'une récidive.

Beaucoup d'organismes de probation ne se servent pas d'un seul mais de plusieurs systèmes :

- suivi individuel/accompagnement dans le travail pendant la phase d'information et celle de l'application : l'agent de probation analyse la situation et le délinquant et établit sur ces bases un rapport d'information et/ou un plan et il (ou tout autre agent de probation) exécute ce plan. Le

rapport d'information et/ou plan est discuté avec la hiérarchie qui donne le feu vert ou bien il y a discussion quant aux progrès du processus de probation, ce, au cas par cas ;

- parallèlement, dans le cadre de l'accompagnement dans le travail, on peut consacrer du temps aux questions/problèmes récurrents de l'agent de probation, ou aux observations de l'accompagnateur de travail quant à la méthode qu'utilise l'agent de probation avec différents délinquants ;

- au cas où l'agent de probation, dans son rôle de moniteur, met en œuvre une thérapie comportementale (par exemple une thérapie visant à diminuer l'agressivité), cette activité sera encadrée d'un protocole thérapeutique précis pour veiller à l'intégrité de l'exécution. Pour cela, on utilise des enregistrements audio ou vidéo, des listes de scores, un feedback structuré et des projets d'amélioration individuels ;

- des réunions d'équipe concernant les méthodes employées dans le processus de probation constituent un outil puissant pour s'unir en un travail d'équipe dans le but d'améliorer la qualité thérapeutique, de discuter de cas particuliers et pour avoir une discussion réfléchie avec un agent de probation sur son travail avec un délinquant spécifique. Toutefois, le désavantage de ces réunions réside dans le fait que les agents de probation ont tendance à ne pas formuler clairement des points de désaccord. C'est pourquoi la qualité de ces réunions dépend en grande partie de la compétence du président, des procédés utilisés pour instaurer le dialogue, et de la maturité de fonctionnement de l'équipe ;

- traduction des activités en protocoles : l'expérience démontre qu'à l'intérieur de nombreux organismes de probation, l'activité repose fortement sur la manière individuelle dont l'agent de probation entretient le contact avec le délinquant, et sur les convictions personnelles dudit agent. Ceci a des conséquences sur le contenu du contact probatoire, lequel peut différer beaucoup d'un agent à l'autre. De plus en plus, on procède donc à l'élaboration d'un type de manuel d'instructions qui décrit pas à pas le contenu du processus de probation (quelles dispositions à prendre dans quelles situations ? Quoi, Quand, Comment ?). La plupart du temps, l'établissement de ces protocoles jette les bases d'une structuration de l'accompagnement de travail individuel ou en équipe ;

- pour que les agents de probation développent une tendance à plus de franchise durant les réunions individuelles ou en groupe, il est impératif que les cadres dirigeants de l'équipe et de l'organisme tout entier arrivent à créer une atmosphère d'ouverture et de respect mutuel où on reconnaît la nécessité d'apprendre de ses erreurs. Par dessus tout, la hiérarchie doit ressentir qu'il

existe une obligation d'écoute envers tous les collaborateurs et que ceux-ci peuvent à tout moment discuter de leurs problèmes et de leurs incertitudes avec leurs dirigeants afin d'améliorer la qualité de fonctionnement et dans le but d'éviter des fautes aux conséquences néfastes.

#### **4. Le principe d'un contrôle indépendant des activités de probation affirmé par les REP et les contrôles sur l'application des sanctions dans la communauté (hors prisons)**

Il est primordial que les services de probation aient en eux la conviction que leur travail doit être examiné de près à travers un regard critique sur leurs occupations, en partant du principe que les services de probation veulent et doivent effectuer leur travail le mieux possible. Premièrement, cela nécessite la mise en place d'un système interne d'évaluation de qualité, propre à l'organisation ; ensuite, l'organisation doit créer un forum « critique et contre-critique ». Cela peut se faire par l'accompagnement dans le travail individuel ou en groupe, des discussions sur des cas individuels, des réunions de discussion sur des développements scientifiques récents, en invitant des experts extérieurs, et en confiant des missions conjointes à des groupes de travail pour formuler des avis consultatifs dans le domaine des questions de stratégie.

Parallèlement, il est d'un soutien considérable que les organisations de probation soient dotées, dans le cadre universitaire, d'instituts de formation et de recherche performants, spécialistes en matière de probation. Aux Pays-Bas, il existe deux universités de « sciences appliquées » qui se sont orientées vers la recherche concernant la probation. Cette recherche aboutit à des discussions critiques et à de nouvelles idées. Ces universités ont une fonction de « *critical friends* » (« amis critiques »).

Mais tout ceci ne change pas le fait qu'il est d'un intérêt capital qu'il puisse exister une analyse indépendante du fonctionnement des services de Probation. Aux Pays-Bas, il existe « *de Inspectie van Strafrechtstoepassing* » (L'Inspection de l'Application du Droit Pénal) qui entreprend régulièrement des enquêtes d'inspection dans le domaine de la probation. Les rapports de ces inspections peuvent être consultés par le public et sont envoyés au parlement. Ces inspections peuvent prendre une nature thématique (par exemple « comment exécute-t-on un service à la communauté ? »), mais également conjoncturelle, comme dans le cas d'un incident isolé (par exemple le cas où un délinquant sous surveillance de la Probation commet un infanticide).

La publication régulière de ces rapports par l'Inspection rehausse le professionnalisme et le prestige des services de Probation, également quand ces rapports mettent en lumière des défaillances en certains domaines qui doivent être corrigés. Un récent incident grave et le rapport que l'inspection a publié sur cette affaire ont été en partie à l'origine de modifications et améliorations importantes de la manière dont la surveillance des services de Probation est effectuée (« *Redesign Toezicht* ») (« Surveillance Remodelée »).

#### **5. Comment favoriser la recherche scientifique en France sur ce qui marche et ce qui ne marche pas dans les pratiques de probation ?**

Aux Pays-Bas, l'expérience nous a appris que c'est une affaire de longue haleine que d'apporter un changement favorisant ce développement.

Par ailleurs, aux Etats-Unis, au Canada, en Angleterre et au Pays de Galles, la probation est un sujet d'études permanent. En Europe continentale, la situation est affligeante quant à l'étendue et la qualité de la recherche concernant la probation. Heureusement il existe des signaux et des développements positifs et prometteurs :

- en Europe, le nombre de publications scientifiques est en constante augmentation ; on peut évoquer le magazine « *Eurovista on Probation* » et le « *European Probation Journal* » ;

- dans le cadre de la European Society of Criminology s'active un groupe de chercheurs qui se réunissent deux fois par an et donnent des conférences sur les résultats d'études scientifiques en matière de probation ; il se nomme « *The Working Group on Community Sanctions and Measures* ». La participation de chercheurs français à ce groupe reste pour l'instant minime ;

- au sein des institutions européennes (Conseil de l'Europe, Union Européenne), la probation commence à prendre une place de plus en plus prépondérante aujourd'hui. Comme exemple on peut citer : les Règles Européennes Relatives à la Probation, *Framework Decision on the Transfer of Probation Supervision*. L'Union européenne subventionne plusieurs projets qui examinent attentivement les méthodes employées autour du rôle de la probation dans le recul de la récidive, le traitement de cas individuels et la prévention de la radicalisation des détenus ;

- dans ce cadre également, on fédère la recherche scientifique. Tel est le cas, par exemple du Starr project (*Strengthening Transnational Approaches to Reduce Recidivism*) et de la présentation en Europe de *Circles of Support*

and Accountability pour la réinsertion des délinquants sexuels ;

- parallèlement, on prouve de plus en plus l'importance d'une probation efficace qui a un rôle à jouer dans la prévention du surpeuplement carcéral, dans l'amélioration des conditions de détention, dans la préparation de la libération d'un détenu, et dans l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement après la libération. L'expérience nous apprend qu'au fur et à mesure que ces sujets deviennent plus pressants et à l'ordre du jour européen, les recherches s'accroissent proportionnellement ;

- finalement, l'intérêt pour la probation est en constante progression au niveau des études supérieures. La conséquence en est que de plus en plus d'étudiants prennent connaissance des résultats des recherches en ce domaine, non seulement pendant leurs études mais plus tard dans leur carrière professionnelle, lorsqu'ils considèrent comme activité évidente le fait d'effectuer de la recherche et d'en intégrer les résultats dans leur travail de probation.

A côté de cela, il faut bien sûr travailler au développement d'une infrastructure sous-tendant l'activité de la recherche scientifique en France. A notre sens, ceci se produira sous les meilleures auspices si l'on tient compte des initiatives suivantes :

- une participation active et entière à la Conférence Européenne de la Probation et au Working Group CSM de la European Society of Criminology ;

- au niveau national, encourager une connaissance des développements dans les autres pays. Les initiatives de l'ENAP en constituent d'excellents exemples ;

- les Services de Probation Régionaux peuvent s'associer en partenariats avec les universités de leur région et stimuler la recherche et l'enseignement de cette manière ;

- au niveau national, accentuer l'intérêt de recherches scientifiques dans le domaine de la probation. Les Règles Européennes Relatives à la Probation peuvent servir de marchepied pour porter cet intérêt à l'attention des décideurs ;

- il nous paraît important que la France se familiarise avec l'approche de la désistance. D'un point de vue terminologique, cette approche se rapproche plus du bagage intellectuel des travailleurs de Probation en France, et ne se concentre pas uniquement sur « *What-works* » (risques et programmes d'intervention) mais offre une approche intégrale de la réinsertion qui

renvoie à l'individu, à ses points forts comme à ses points faibles et aux intérêts de la société ;

- depuis les Pays-Bas et depuis la Conférence Européenne de la Probation, nous sommes tout à fait disposés à rencontrer des collègues français à l'occasion de conférences et de groupes de travail et à leur proposer, s'ils le souhaitent, de leur prêter assistance afin d'élargir leur horizon au delà des frontières nationales.

## Bibliographie

- Adams, K. (1997) 'Developmental Aspects of Adult Crime', in T.P. Thornberry (ed.), *Developmental Theories of Crime and Delinquency : Vol. 6. Advances in Criminological Theory*. New Brunswick, NJ : Transaction Publishers.
- Andrews, D.A. (1995), "The Psychology of Criminal Conduct and Effective Treatment", in : McGuire, J. (red.), *What Works : Reducing re-offending*, Chichester : Wiley.
- Andrews, D.A. (2000), "Principles of effective correctional programs", in : Motiun L.L. & R.C. Serin (red.), *Compendium 2000 on effective correctional programming*, Ottawa : Correctional Services of Canada.
- Andrews, D., Bonta, J. & Hoge, R.D. (1990), "Classification for effective rehabilitation : rediscovering psychology", *Criminal Justice and Behaviour*, jrg 17, pp. 19-52.
- Andrews, D., Zinger, I., Hoge, R.D., Bonta, A., Gendreau, P. & Cullen, F.T. (1990), "Does correctional treatment work? A clinical relevant and psychologically informed meta-analysis", *Criminology*, jrg 28, pp. 369-404.
- Andrews, D.A. & Bonta, J. (1994), *The psychology of criminal conduct*. Cincinnati : Anderson.
- Aos, S., Phillips, P., Barnoski, R. & Lieb, R. (2001), *The comparative costs and benefits of programs to reduce crime*. Seattle : Washington State Institute for Public Policy.
- Baas, N.J. (2005), *Wegen naar het rechte pad*. Den Haag : WODC.
- Boeck, T., Fleming, J. & Kemshall, H. (2006), "The context of risk decisions : does social capital make a difference?", *Forum : Qualitative Social Research*, jrg 7, nr. 1, Art.17.
- Bourke, M.L. & Hasselt, V. van (2001), "Social Problem-Solving Skills Training For Incarcerated Offenders. A Treatment Manual", *Behaviour Modification*, jrg. 25, pp.163-188.
- Bruinsma, M., van Haaf J., & Pranger, R; (2008), *Evaluatie casusoverleggen veelplegers en jeugd*. Tilburg : IVA
- Carlisle, J. (1996), *The housing needs of ex-prisoners*, York : Joseph Rowntree Foundation, Findings nr. 178.
- Chandler, M.A. (1973), "Egocentrism and antisocial behaviour. The assessment and training of social perspective taking skills", *Developmental Psychology*, jrg.9, pp. 327-332.
- Choy, J., Pont, S. & Doreleijers, Th (2003),. *Moet-willige hulpverlening. Systeemtheoretische methodiek voor gezinsvoogden en jeugdreclasserders*. Amsterdam : SWP.
- Claessens, K. (2006),. *Het stopzetten van een delinquente carrière: Desistance*. Louvain: Université Catholique de Louvan, Belgique / Faculté de Droit.
- De Kogel, C.H. & Nagtegaal, M.H. (2008), *Toezichtprogramma's voor delinquenten en forensische psychiatrische patiënten. Effectiviteit en veronderstelde werkzame mechanismen*. Den Haag : Boom Juridische Uitgevers.
- Ellis, A. (1977) "The basic clinical theory of Rational-Emotive Therapy", in : Ellis, A. & Griger, R. (red.), *Handbook of Rational-Emotive Therapy*, New York : Springer.
- Eysenck, H.J. (1970), *The structures of Human Personality, 3th edition*. London : Methuen.
- Farrall, S. (2000) "Introduction", in : S. Farrall (red.), *The Termination of Criminal Careers*, Aldershot : Ashgate.
- Farrall, S. (2002), *Rethinking What Works with Offenders : Probation, Social Context and Desistance from Crime*. Cullompton : Willan Publishing
- Farrall, S. & Calverley, A. (2006), *Understanding desistance from crime. Theoretical directions in resettlement and rehabilitation*. Cullompton : Willan Publishing.
- Gendreau, P. (1996), "Offender rehabilitation : What we know and what needs to be done", *Criminal Justice and Behavior*, jrg. 23 nr. 1, pp. 44-161.
- Gendreau, P., Little, T., & Goggin, C. (1996), "A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism : What works!", *Criminology*, jrg. 34, nr. 4, pp. 575-608.
- Gottfredson, M.R., & Hirschi, T. (1990), *A general theory of crime*. California : Stanford University Press.
- Grasmick, H. G., Tittle, C. R., & Arneklev, B. J. (1993), "Testing the core empirical implications of Gottfredson and Hirschi's general theory of crime", *Journal of Research in Crime and Delinquency*, jrg. 30, pp. 5-29.
- Hains, A.A., & Herman, A. (1989), "Social cognitive skills and behavioural adjustment of delinquent adolescents in treatment", *Journal of Adolescence*,

jrg. 12 nr.3, pp. 323-328.

- Harper, G. & Chitty, C. (2004), *The impact of corrections on re-offending : a review of 'what works'*. Home Office Research Study No. 291. London : Home Office.
- Kaplan, P.J., & Arbothnot, J. (1985), "Affective empathy and cognitive role-taking in delinquent and non-delinquent youth", *Adolescence*, jrg. 20, pp. 323-333.
- Kazdin, A.E., Esserltd-Dawson, K., French, N.H., & Claus, A. (1987), "Problem solving, skills training, and relationship training in the treatment of anti-social behaviour", *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, jrg. 55, nr. 1, pp. 78-85.
- Kazemian, L., & Farrington, D.P. (2006), "Exploring residual career length and residual number of offenses for two generations of repeat offenders", *Journal of Research in Crime and Delinquency*, jrg. 43, pp. 89-113.
- Krooi, H., Koeijer, T. de, Beelen, P., Vogelvang, B. & Rutten, E. (2009), *Theoretische handleiding module Huisvesting en Wonen*. Utrecht/Woerden : Leger de Heils Jeugdzorg & Reclassering / Van Montfoort.
- Lipsey, M.W. & Cullen, F.T. (2007), "The effectiveness of correctional rehabilitation : a review of systematic reviews", *Annual Review of Law and Social Science*, jrg. 3, pp. 297-330.
- Lipsey, M.W. & Wilson, D.B (1998), "Effective Intervention for Serious Juvenile Offenders : Synthesis of Research", in : Loeber, R., & Farrington, D.P. (red.), *Serious and Violent Juvenile Offenders : Risk Factors and Successful Interventions*, New York : Sage Publications.
- Longshore, D., Chang, E., Hsieh, S.C., & Messina, N. (2004), "Self-control and social bonds : A combined control perspective on deviance", *Crime and Delinquency*, jrg. 50, pp. 542-564.
- Martinson, R. (1974), "What Works? Questions and answers about prison reform", *The Public Interest*, nr. 35, pp. 22-54.
- Maruna, S. (1997a), "Criminology, desistance and the psychology of the stranger", in : Lieblich, A. & Josselson, R., *The narrative study of lives*, Thousand Oaks, CA : Sage.
- Maruna (1997b), *Desistance and development : the psychosocial rocess of 'going straight'* The British Criminology Conferences : Selected Proceedings. Volume 2. Papers from the British Criminology Conference. Belfast : Queens University.

- Maruna, S., & Immarigeon, R. (Eds.). (2004), *After Crime and Punishment : Pathways to offender reintegration*. Devon : Willan Publishing.
- Maruna, S., Porter, L., & Carbalho, I. (2004), "The Liverpool Desistance Study and probation practice : Opening the Dialogue", *Probation Journal*, jrg. 51, nr 3, pp. 221-232.
- Maruna, S., & Toch, H. (2003), *Making good : how ex-convicts reform and rebuild their lives*. Washington, DC : American Psychological Association.
- May, C. (1999), *Exploring Reconviction Following a Community Sentence : The role of social factors*. Home Office Research Study No. 192; RDS(D). London : Home Office.
- McGuire, J. (1995), *What works, reducing reoffending : guidelines from research and practice*. New York : Wiley.
- McIvor, G. (1998), *Prosocial modeling and legitimacy : Lessons from a study of community service*. Prosocial Modeling and Legitimacy : The Clarke Hall Day Conference, Cambridge : University of Cambridge Institute of Criminology.
- McIvor, G. (2002), *What Works in Community Service? CJSW Briefing Paper 6 : November 2002*. Glasgow : Scottish Centre for Crime and Justice Research.
- McNeill, F. (2002), *Beyond 'What Works' : How and why do people stop offending? CJSW Briefing Paper 5 : August 2002*. Glasgow : Scottish Centre for Crime and Justice Research.
- McNeill, F. (2004), "Desistance, Rehabilitation and Correctionalism : Developments and prospects in Scotland", *The Howard Journal*, jrg. 43, nr. 4, pp. 420-436.
- McNeill, F. (2008), *Desistance research and offender supervision*. Lezing Hogeschool Utrecht, 24 oktober 2008.
- McNeill, F. (2009), *Towards Effective Practice in Offender Supervision*. Glasgow : Scottish Centre for Crime and Justice Research.
- Menger, A. & Kregtig, L. (2004), *Het delict als maatstaf. Methodiek voor werken in gedwongen kader*. Amsterdam : SWP.
- Menger, A. (2009), "Wie werkt? Over het vakmanschap van de reclasseringswerker", in : Hermanns, J. & Menger, A. (red.), *Walk the line. Over continuïteit en professionalisering in het reclasseringswerk. Openbare les Maart 2009*. Utrecht/Amsterdam : Hogeschool Utrecht, Kenniscentrum Sociale Innovatie / SWP.

- Miller, W.R., & Rollnick, S. (2002), *Motivational interviewing : preparing people for change*. New York : Guildford Press.
- Mirrlees-Black, C., Budd, T., Partridge, S. & Mayhew, P. (1998), *The 1998 British Crime Survey*. London : Home Office (Home Office Statistical Bulletin 21/98).
- Petersilia, J., & Turner, S. (1993), *Evaluating intensive supervision probation/parole : Results of a nationwide experiment*. Washington, DC : U.S. Department of Justice, National Institute of Justice.
- Petersilia, J. & Rosenfeld, R. (2008), *Parole, desistance from crime, and community integration*. Washington, D.C : The National Academies Press.
- Poort, R. (2008), *Fundamenten voor toezicht. Over de grondslagen voor de ontwikkeling van reclasseringstoezicht*. Utrecht : Reclassering Nederland.
- Prochaska, J. O. & DiClemente, C. C. (1986), Toward a comprehensive model of change. In : W. R. Miller & N. Heather (Red.), *Treating addictive behaviors : Processes of change* (pp. 3-27). New York : Plenum.
- Raynor, P., Kynch, J., Roberts, R., Merrington, M. (2000), *Risk and Need Assessment in Probation Services : An evaluation. Home Office Research Study No. 211; RDS (D)*, London : Home Office.
- Rex, S. (1999), "Desistance from Offending : Experiences of Probation" *Howard Journal of Criminal Justice*, jrg. 38 nr. 4, pp. 366-383.
- Ricoeur, P. (1985), *Temps et récit III : Le temps raconté*. Paris : Éditions du Seuil.
- Ross, R. R., & Ross, R. D. (1995), "Cognitive Skills : The Program Target", in : Ross, R. R. & Ross, R.D. (red.), *Thinking straight : The reasoning and rehabilitation program for delinquency prevention and offender rehabilitation*. Ottawa : Air Training and Publications.
- Rovers, B. (2008), "Ze deugen nergens voor. Het *belief*-effect in justitiële jeugdinterventies", in : Moors, H. & Rovers, B. (red.), *Geloven in veiligheid. Tegendraadse perspectieven*. Den Haag : Boom Juridische Uitgevers.
- Rovers, B. (2007), "What works; kanttekeningen bij een populair programma", *Tijdschrift voor Veiligheid*, jrg. 6, nr. 3, pp. 7-22.
- Rutten, E. (2008), *InControl! Programmahandleiding*. Woerden : Adviesbureau Van Montfoort.
- Sampson, R.J., & Laub, J.H. (1993), *Crime in the making : pathways and turning points through life*. London : Harvard University Press.

- Sawyer, W.D. (2007), *Probation and post-prison supervision : strategies for success*. Baltimore : Publishamerica.
- Spanjaard, H., Stams, G., Van der Put, C., Vogelvang, B. & Van der Knaap, L., *Prediction and risk assessment in late adolescence and early adulthood*. In press.
- Spencer, M. & Jones-Walker, C. (2004), "Interventions and services offered to former juvenile offenders re-entering their communities : an analysis of program effectiveness", *Youth Violence and Juvenile Justice*, jrg. 2, nr. 1.
- Stevens, D.J. (2000), "Education Programming for Offenders", in : Motium, L.L. & Serin, R.C. (red.), *Compendium 2000 on effective correctional programming*. Ottawa : Correctional Services of Canada.
- Taxman, F., Young, D., Byrne, J., Holsinger, A. & Anspach, D. (2002), *From Prison Safety to Public Safety : Innovations in Offender Re-entry*. College Park, MD : University of Maryland at College Park / Bureau of Governmental Research.
- Van den Hurk, A.A. & Nelissen, P.Ph. (2004), "'What works'. Een nieuwe benadering van resocialisatie van delinquenten", *Sancties*, nr. 5, pp. 280-297.
- Van der Knaap, L.M. & Alberda, D.L. (2009), *De predictieve validiteit van de Recidive Inschattingsschalen (RISc)*. Den Haag : WODC
- Van der Knaap, L.M., Leenarts, L. E. W. & Nijssen, L. T. J. (2006), *Psychometrische kwaliteiten van de Recidive Inschattingsschalen (RISc) : Interbeoordelaarsbetrouwbaarheid, interne consistentie en congruente validiteit*. Den Haag : WODC.
- Van Poppel, J. (2008), *Procesevaluatie testfase ArVatraining*. Tilburg : IVA.
- Verkroost, M. (2007), *Gedragsinterventie CoVa. Een verslag van de resultaten na 2 jaar implementatie over de periode september 2005 tot september 2007*. Utrecht : Facilitair Interventie Team Reclassering Nederland.
- Vinke, A., Vogelvang, B.O., Erftemeijer, L., Veldkamp, E. (2004), *Handleiding RISc : Recidive Inschatting Schalen. Gebruikersversie 1.0*. Woerden / Utrecht : Adviesbureau Van Montfoort / Stichting Reclassering Nederland.
- Vogelvang, B.O. (2009), *Een Sterk Verhaal; Over de invloed van reclasseringswerkers op het stoppen met criminaliteit na detentie*. Lectorale rede. Den Bosch : Expertisecentrum Veiligheid Avans Hogeschool.
- Vogelvang, B.O. & Schut, J. (2008), *Nieuwe Perspectieven bij Terugkeer. Hulp voor jongeren na vrijheidsbeneming. Programmahandleiding*. Woerden /



Amsterdam : Van Montfoort / Spirit.

Vogelvang, B.O. & Volf, M. (2008), *Nieuwe Perspectieven bij Terugkeer. Hulp voor jongeren na vrijheidsbeneming. Theoriehandleiding*. Woerden / Amsterdam : Van Montfoort / Spirit.

Ward, T. & Brown, M. (2004), "The good lives model and conceptual issues in offender rehabilitation", *Psychology, Crime and Law*, 10, nr. 3, pp. 243-257.

Weaver, B. & McNeill, F. (2007), *Giving up crime : Directions for policy*. Glasgow : SCCCI.

Yochelson, S. & Samenow, S.E. (1976), *The Criminal Personality. Vol 1. A Profile for change*. New York : Jason Aronsen.

## Table des matières

### Avant propos

*François Goetz*..... 9

### Préface. De quelques enjeux de la recherche en milieu pénitentiaire

*Paul Mbanzoulou*..... 11

### 1. Éléments pour une généalogie des politiques d'insertion en France

*Michel Autès*..... 15

1. Une brève histoire des politiques d'insertion en France..... 16

2. État des lieux..... 24

3. Interprétations..... 27

### 2. Insertion et exécution des peines : mise en perspective.

*Sylvie Châles Courtine*..... 33

### 3. De l'intégration à l'insertion. Quels changements ?

#### Quelles perspectives ?

*Francis Bailleau*..... 41

1. Construction d'une opposition heuristique..... 43

2. Un cadre d'analyse..... 45

3. Construction des politiques publiques dites d'insertion : d'une problématique de l'intégration à une pragmatique de l'insertion..... 47

4. Temporalité linéaire...Temporalité éclatée ?..... 50

### 4. Espoirs suscités, espoirs étouffés ?

#### Sur un projet d'accompagnement vers l'insertion

*Jean Bérard et Gilles Chantraine*..... 57

1. Le projet..... 58

A. Un diagnostic sociologique..... 58